

LA SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE



UN MANUEL DE RÉFÉRENCE POUR
LES MILITANTES ET MILITANTS EN
SANTÉ ET SÉCURITÉ



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ	4
IDENTIFIER ET CONTRÔLER LES DANGERS	6
ENQUÊTER SUR LES ACCIDENTS	10
SYSTÈMES ET PROGRAMMES DE SÉCURITÉ	16
RÉSOLUTION DE PROBLÈMES DE BASE	18
COMMENT MESURER ET ÉVALUER LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL	20
NORMES POUR LES AUDITS DE SÉCURITÉ	24
POLITIQUES ET PROCÉDURES CORRECTIVES	25
QUELQUES DÉFINITIONS	27

➤ INTRODUCTION

La présence de militantes et militants en santé et sécurité fait la différence entre un milieu de travail sécuritaire et un milieu de travail non sécuritaire. Que nous soyons responsables :

- **d'organiser les activités du syndicat en matière de santé et de sécurité ;**
- **d'assurer l'efficacité du Comité mixte de santé et de sécurité (CMSS) ;**
- **de proposer des objectifs et des dispositions en matière de négociation collective ;**
- **de maintenir la santé et la sécurité au travail au centre de l'attention du syndicat ;**
- **de simplement garder un œil sur les conditions de travail de tous les jours ;**

... c'est notre vigilance et notre détermination qui contribuent à faire en sorte que nos confrères et consœurs rentrent à la maison sans blessure ni maladie causée par le travail.

La sécurité, c'est vraiment notre affaire.

Nous revendiquons trois droits fondamentaux en santé et sécurité pour la protection des travailleuses et travailleurs :

- 1 le droit d'être pleinement informé des dangers sur le lieu de travail et d'obtenir une formation et une éducation ;**
- 2 le droit de refuser d'exécuter un travail dangereux ou de l'interrompre ;**
- 3 le droit de participer à la prise de décisions en matière de santé et de sécurité par l'intermédiaire de comités mixtes.**

Le droit de participer constitue la pièce maîtresse d'un programme efficace de santé et de sécurité au travail. À bien des égards, les deux autres droits découlent de celui-ci.

Bien que les comités mixtes de santé et de sécurité (CMSS) soient prévus par la loi dans de nombreuses administrations et qu'ils tendent à être tenus pour acquis aujourd'hui, il est important de se rappeler qu'ils étaient au départ le fruit des négociations collectives. Les fiches de données de sécurité sur les matières dangereuses s'inspirent des clauses du droit de savoir négociées dans les années 1970. Le droit de refuser d'exécuter un travail dangereux, qui existe théoriquement depuis plus longtemps, n'est devenu réalité que lorsque les syndicats ont commencé à insister sur ce droit. Les droits sont le résultat du militantisme.

IndustriALL travaille pour de meilleures normes mondiales en matière de santé et de sécurité par le biais d'agences telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'accords mondiaux avec les employeurs multinationaux – de la même manière que nos affiliés cherchent à améliorer les réglementations nationales et régionales et les

conventions collectives avec les employeurs aux niveaux national et local. Avec l'avènement d'instruments tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, les normes mondiales peuvent avoir un impact considérable, surtout lorsque la législation nationale est faible.

Une seule approche ne suffit pas. Nous devons utiliser tous les outils à notre disposition. Des approches conjointes sur le lieu de travail, le dialogue social, l'action politique, de bonnes réglementations, de bonnes mesures d'exécution, la négociation collective et l'action syndicale sont tous nécessaires. Une approche n'est pas meilleure qu'une autre. Sans un consensus en milieu de travail sur la nécessité de viser l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail, il n'y aura jamais assez de réglementation et de mesures d'exécution pour faire une différence. Cependant, sans les lois, il n'y a aucun moyen de composer avec des employeurs qui ne sont pas disposés à mettre en place une approche conjointe qui fonctionne.

COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

On ne saurait surestimer l'importance des CMSS. Ils donnent le droit aux travailleuses et travailleurs de participer à la prise de décisions en matière de santé et de sécurité au travail. Ils permettent d'assumer une véritable « responsabilité interne », ce qui signifie que les employeurs et les travailleurs ont ensemble la capacité et la responsabilité d'identifier et de résoudre les problèmes de santé et de sécurité au travail sans avoir recours à une agence extérieure.

Les comités mixtes de santé et de sécurité sont le fruit du militantisme syndical en matière de santé et de sécurité et de la négociation collective.

Le droit des travailleuses et travailleurs de savoir, de refuser et de participer est garanti par la loi, car sans la protection de la loi, ces droits peuvent être menacés. Par exemple, le droit de refuser d'exécuter un travail dangereux en vertu de la législation sur la santé et la sécurité au travail est redondant dans un sens, parce que dans la plupart des systèmes juridiques, il existe déjà un droit entendu de protéger sa propre vie. Toutefois, l'exercice de ce droit en milieu de travail s'accompagne d'un risque quasi certain de discipline ou de renvoi. C'est pourquoi la législation sur la santé et la sécurité au travail prévoit généralement une procédure dans l'exercice de votre droit de refuser d'exécuter un travail dangereux ; la loi vise à vous protéger contre les représailles de votre employeur si vous suivez cette procédure.

Les comités mixtes de santé et sécurité ont été créés parce que les syndicats exigeaient que ceux qui connaissent le mieux les dangers et qui sont le plus directement exposés aux risques – les travailleuses et travailleurs – puissent s'exprimer sur les conditions de santé et de sécurité au travail. C'est le CMSS qui donne un sens au droit des travailleuses et travailleurs de participer à la santé et à la sécurité au travail. Nous voulons que la santé et la sécurité au travail se déterminent « avec » nous, et non « pour » nous ; et les seules personnes ayant l'autorité morale d'évaluer un risque sont celles qui font face au risque.

CE QUE LE CMSS DEVRAIT FAIRE

L'activité principale du Comité mixte sur la santé et la sécurité (et donc des membres du Comité) est d'améliorer la performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement – tant l'environnement de travail que l'environnement au sens large dans lequel il est affecté

par les activités de la société. Les outils à sa disposition sont le dialogue, la recommandation et la crédibilité. Le rôle principal du CMSS est de discuter, d'élaborer, de recommander, d'aider à mettre en œuvre et de surveiller les politiques, programmes et procédures appropriés en matière de santé et de sécurité, et de donner l'exemple.

Les travailleuses et travailleurs membres du Comité mixte de santé et sécurité SONT toutefois un comité de la section locale. Dans un milieu de travail syndiqué, c'est la seule façon d'être efficace. Les syndicats rendent le travail plus sûr !

CE QUE LE CMSS NE DEVRAIT PAS FAIRE

- Le Comité mixte de santé et sécurité n'est PAS un service de police chargé de la sécurité au travail.
- Le Comité mixte de santé et sécurité n'est PAS un comité du budget et de la planification de l'entreprise. La correction des risques pour la santé et la sécurité peut parfois s'avérer coûteuse. Toutefois, le CMSS n'a pas pour rôle de prioriser les mesures de santé et de sécurité parmi les autres priorités financières de l'entreprise.

RÔLE DE LA DIRECTION

Dans un milieu de travail, la direction conserve l'autorité et la responsabilité officielles en matière de santé et de sécurité au travail. Cette autorité et cette responsabilité sont toutefois modifiées par leur responsabilité légale de répondre aux recommandations du Comité mixte sur la santé et la sécurité. La direction n'est pas tenue d'accepter toutes les recommandations du CMSS, mais elle est tenue d'y répondre. Une direction qui ne tient tout simplement pas compte des conseils du CMSS peut enfreindre directement les lois et règlements en matière de santé et de sécurité au travail et peut également échouer au critère de « diligence raisonnable » (définie comme la prise de toutes les précautions raisonnables ou possibles dans les circonstances) si un accident survient.

Les droits, responsabilités et rôles du CMSS sont détenus conjointement par le syndicat et la direction. Les membres du CMSS ne devraient pas agir unilatéralement, sauf pour réduire un danger immédiat. Idéalement, aucune politique ou programme en matière de santé et de sécurité au travail ne devrait exister sur le lieu de travail, sauf ceux qui ont l'accord du CMSS.

Le droit de la santé et de la sécurité au travail attribue également à l'employeur la responsabilité de l'application des règles et normes internes. Le service de sécurité de l'usine et les superviseurs de première ligne sont particulièrement importants pour s'assurer de cette application. Le terme « application de la loi » doit être interprété au sens large et ne signifie pas nécessairement des mesures disciplinaires. Les mesures disciplinaires et le congédiement visant à obtenir des résultats en matière de santé et de sécurité ne donnent généralement pas les résultats escomptés. Au lieu de cela, ils garantissent que la direction ne sera jamais informée des problèmes et ne trouvera jamais les véritables causes des accidents ; ils placent les questions de santé et de sécurité dans un autre domaine, soit celui des relations de travail, des griefs et de l'arbitrage, plutôt que de veiller à améliorer les conditions de santé et sécurité.

Les travailleurs et les gestionnaires peuvent se comporter de façon sécuritaire ou non, mais la performance d'une organisation en matière de santé et de sécurité (surtout dans les grandes organisations) est davantage liée au résultat collectif lié à l'instauration de valeurs et d'actions de l'ensemble de l'organisation (la « culture de la sécurité ») qu'aux actions individuelles.

Le maintien de l'ordre et la menace ne sont pas les meilleurs moyens d'obtenir un plus grand rendement. L'éducation et la coopération, oui. De bonnes mesures préventives exigent des systèmes de responsabilité interne efficaces. L'amélioration de la performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement exige habituellement un changement organisationnel, et non un changement individuel.

STRUCTURE D'UN CMSS

Système de responsabilité interne

SANTÉ ET SÉCURITÉ	RESPONSABILITÉ
HAUTE DIRECTION Devoir de répondre Diligence raisonnable Responsabilité Imputabilité	Autorité officielle
CO-PRÉSIDENTS DU CMSS Action et délégation Tenue de réunions Mesures à prendre Suivi	Établir un programme
COMITÉ MIXTE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ Politiques en matière de santé et de sécurité Programmes de santé et de sécurité au travail Procédures de sécurité et de santé au travail Recommandations à la haute direction	Organe de représentation
SERVICE DE SÉCURITÉ Superviseurs de première ligne Tous	Administration / Application

DILIGENCE RAISONNABLE

Comme il s'agit d'une expression qui revient souvent dans une discussion sur la responsabilité interne, c'est l'endroit approprié pour discuter du concept de diligence raisonnable.

La diligence raisonnable est essentiellement une défense juridique. En vertu du droit de la santé et de la sécurité au travail, si un employeur est en mesure de soutenir avec succès qu'il a fait preuve de diligence raisonnable, cela signifie qu'il a pris toutes les précautions raisonnables dans les circonstances. Cependant, en autorisant la diligence raisonnable comme moyen de défense, la loi implique également qu'il s'agira d'une norme de rendement quotidien en matière de sécurité.

La question est de savoir comment établir la diligence raisonnable. Il est beaucoup plus difficile de prouver que quelque chose a été fait que de prouver que rien n'a été fait.

Dans des circonstances telles qu'une blessure grave ou un décès, l'employeur doit démontrer que tous les efforts ont été faits pour prévenir un tel événement. Pour faire preuve de diligence raisonnable, l'employeur doit faire preuve d'un engagement total envers la santé et la sécurité.

Les systèmes de santé et de sécurité de ce lieu de travail doivent être complets, répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs, et être performants. Le simple fait de montrer de bonnes politiques sur papier ne prouve pas qu'il y a eu diligence raisonnable. Seules des preuves tangibles, sous forme d'inspections et de vérifications régulières effectuées par le Comité mixte de santé et sécurité, et des preuves de suivi des recommandations du Comité, peuvent prouver qu'elles sont plus que de simples paroles.

Par exemple, si le CMSS identifie un danger et suggère un moyen de le maîtriser, alors si la direction ne prend aucune mesure, elle n'a pas fait preuve de diligence raisonnable.

IDENTIFIER ET CONTRÔLER LES DANGERS

Lorsqu'on essaie de mettre au point le meilleur contrôle possible d'un danger en milieu de travail, il est important de comprendre :

- 1 la nature du danger ;
- 2 la forme du danger ;
- 3 la façon dont les travailleuses et travailleurs y sont exposés (en cas de danger chimique, la voie d'introduction dans le corps) ;
- 4 quels types d'effets (blessures ou maladies) le danger peut causer ;
- 5 les renseignements disponibles sur les mesures efficaces de prévention des blessures et des maladies ; et
- 6 la meilleure façon de maîtriser le danger.

Les sections qui suivent traitent de quelques dangers particuliers auxquels font face de nombreux membres syndiqués. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Produits chimiques toxiques

Considérons le tableau suivant. (Les termes utilisés dans le tableau sont expliqués en détail dans le glossaire à la fin de ce manuel.)

NATURE	FORME	VOIE DE PÉNÉTRATION	EFFETS	INFORMATION	CONTRÔLE
Toxique/poison Sensibilisateur Asphyxiant Corrosif Cancérogène Mutagène Tératogène Oxydant Réactif Inflammable Explosif Radioactif	Solide Liquide Gaz Poussière Brume Fumée	Inhalation Ingestion Absorption	Système(s) Organe(s) Cellules Molécules Aigus Chroniques Latents Cumulatifs Synergiques	FDS Propriétés Toxicologie Normes Codes	> À la source > Le long de la voie d'exposition > Au niveau du travailleur Recommander Appliquer Réviser

Si vous êtes préoccupé par la présence de produits chimiques toxiques sur votre lieu de travail, essayez d'analyser le problème et d'élaborer une réponse appropriée en travaillant de la colonne la plus à gauche du tableau ci-dessus, vers la droite.

Nature : Déterminer les dangers posés par le produit chimique. Ce sont les propriétés inhérentes du produit chimique.

Forme : Sous quelle forme est-il libéré sur le lieu de travail ? Cela vous aidera à évaluer le potentiel d'exposition.

Voie de pénétration : Comment le produit chimique pénètre-t-il dans l'organisme ?

Effets : Quels sont les organes ou systèmes cibles habituels ? Comment la maladie se développe-t-elle habituellement ?

Information : Recueillez autant d'informations que possible sur le produit chimique. La fiche signalétique est un bon point de départ.

Contrôle : Bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Existe-t-il d'autres moyens de contrôle qui pourraient être utilisés ?

Dangers mécaniques

Tout équipement, outil, véhicule ou dispositif en mouvement peut causer des blessures. Chaque année, des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs subissent des coupures ou des blessures par écrasement. Parfois, l'apparente familiarité à ces types de dangers peut engendrer une certaine accoutumance à leur égard.

Il est important de bien protéger les machines. Le choix et l'utilisation des outils électriques sont importants. La circulation des véhicules et des piétons et le contrôle sur le lieu de travail sont importants. Heureusement, ce sont aussi les types de dangers qui sont les plus faciles à identifier et à corriger lors des inspections du lieu de travail.

Les dangers mécaniques causent souvent des blessures lors d'opérations non standard telles que le réglage, l'entretien et la réparation de l'équipement. Le but d'une procédure de cadenassage est de s'assurer qu'une pièce d'équipement a été complètement mise hors tension.

Les procédures de cadenassage doivent être régulièrement examinées et vérifiées pour s'assurer qu'elles sont aussi efficaces que possible et que tout le monde fait preuve de diligence pour les respecter. Toutes les sources d'énergie doivent être identifiées, isolées, verrouillées et vérifiées lorsque l'équipement est prêt pour l'entretien.

Bien qu'assez simple en principe, il est parfois difficile de s'assurer que toute l'énergie restante a été sécurisée et dissipée, et qu'aucune libération accidentelle d'énergie ne peut avoir lieu. Même lorsque l'équipement a été entièrement préparé pour l'entretien, la sécurité de l'équipement doit être vérifiée et il doit y avoir une communication claire sur l'état de l'équipement à toutes les personnes concernées.

Les bonnes procédures de cadenassage utilisent le concept « un travailleur, un cadenas, une clé », c'est-à-dire que chaque personne vérifie l'état de l'équipement en plaçant son propre cadenas.

Électricité

L'utilisation universelle de l'électricité dans notre société a eu tendance à susciter la complaisance à l'égard de ses dangers, mais l'électricité peut causer des chocs, des brûlures graves et la mort. Elle peut également être une source d'inflammation en cas d'incendie ou d'explosion. Ces lignes directrices générales peuvent servir de rappel sur la façon de tenir compte des dangers électriques sur le lieu de travail :

- Les travaux d'électricité doivent être bien planifiés, bien documentés, bien outillés et bien équipés ;
- des procédures de verrouillage appropriées sont nécessaires pour assurer la sécurité des travaux électriques ;
- les appareils à haute tension ne doivent être touchés que par du personnel spécialement formé ; sinon, gardez vos distances ;
- les vêtements, les outils et l'équipement isolants sont une dernière protection ;
- les dangers électriques doivent être évalués lors de l'utilisation d'échelles, d'ascenseurs, de grues ou d'équipements qui peuvent être soulevés ;
- seuls les appareils électriques homologués doivent être utilisés ;
- n'utilisez pas d'équipement dont les cordons ou les connecteurs sont endommagés ;
- les installations électriques temporaires devraient avoir une « date de péremption », une date claire pour leur enlèvement ;
- n'utilisez pas d'équipement électrique s'il n'est pas sécuritaire de le faire ;
- localiser les fils électriques enfouis avant de creuser ;
- ne remplacez pas les fusibles ou ne réinitialisez pas les disjoncteurs à moins de savoir pourquoi ils ont brûlé ou se sont déclenchés ; et
- les pièces de rechange, même les ampoules électriques, doivent correspondre aux normes de conception d'origine.

Rayonnement

Le rayonnement est de l'énergie en transit, de l'énergie qui peut se déplacer sur une certaine distance de sa source sans un milieu conducteur. Nous sommes tous exposés en permanence à des rayonnements de différents types : chaleur, éclairage, appareils électroniques, soleil, radioactivité naturelle, etc., mais à de faibles niveaux.

Le spectre électromagnétique

À quelques exceptions près, la majeure partie de l'énergie que nous appelons « rayonnement » fait partie du spectre électromagnétique. Le « spectre électromagnétique » décrit une gamme d'énergie allant des basses fréquences (par exemple, la radio AM) aux hautes énergies (rayonnement gamma). Il faut se rappeler que l'électricité produit toujours des champs électriques et magnétiques. À l'extrémité basse fréquence du spectre électromagnétique (notamment en ce qui concerne les dangers potentiels des appareils électroménagers, des équipements informatiques et autres), le terme « champ » est plus approprié que le terme « rayonnement ». Les questions relatives aux dangers de ces champs électromagnétiques à très basse fréquence constituent un sujet à part.

Les radiofréquences et les rayonnements micro-ondes saturent littéralement notre corps chaque minute de chaque jour en raison de leur utilisation dans les émissions de radio et de télévision, les téléphones cellulaires, les fours à micro-ondes et les radars.

Une exposition plus intense peut se produire avec des appareils de chauffage industriels à induction diélectrique, de type micro-ondes et à diathermie médicale. Les radiofréquences et les micro-ondes peuvent chauffer les tissus et causer des brûlures. On pense également que leur capacité à produire de la chaleur peut causer des cataractes et des effets sur la reproduction. En plus de ces effets thermiques, ces énergies sont suspectées d'effets sur le système nerveux central, cardiovasculaire et de stress général. En outre, les chocs et les brûlures par radiofréquence, ainsi que les interférences avec les liaisons de communication vitales, peuvent être considérés comme un danger pour la sécurité.

Le rayonnement infrarouge est émis par des matériaux en fusion comme les métaux et le verre. Les appareils de chauffage à infrarouge et les incubateurs sont d'autres sources d'exposition des travailleuses et travailleurs.

La lumière visible est quelque chose à laquelle nous sommes tous évidemment exposés à cause de l'éclairage artificiel et du soleil.

Le rayonnement ultraviolet est émis non seulement par le soleil, mais aussi par les lampes solaires et les stérilisateurs industriels. Les arcs de soudage sont une source puissante de lumière ultraviolette.

La lumière infrarouge, la lumière visible et le rayonnement ultraviolet peuvent produire ou aggraver des conditions de photokératite, de conjonctivite, de cataracte, de brûlures cutanées, de vieillissement prématuré de la peau et de cancer cutané. Une mention spéciale peut être faite au sujet de la lumière laser, qui est un faisceau très concentré de lumière à longueur d'onde unique. Les lasers sont de plus en plus utilisés sur le lieu de travail en tant qu'appareils de balayage, d'arpentage, de soudage et de coupage.

Les rayons ultraviolets, les rayons X et les rayons gamma sont appelés « rayonnements ionisants », c'est-à-dire les rayons ultraviolets à plus haute énergie. Le rayonnement ionisant est un rayonnement dont l'énergie est suffisamment élevée pour produire des particules chargées.

Les rayons X et les rayons gamma sont des exemples de rayonnement électromagnétique à haute énergie. Ils sont très pénétrants, une propriété qui permet l'utilisation médicale des rayons X, par exemple, et passent facilement à travers le corps. Les rayons gamma, produits par de nombreuses matières radioactives, ont une énergie beaucoup plus élevée que les rayons X.

Tout le monde est exposé à des rayonnements ionisants ; de l'espace, des matières radioactives dans le sol, même de notre propre corps puisque nous transportons tous une certaine quantité de carbone 14 radioactif. Les rayonnements médicaux tels que les rayons X et les rayonnements utilisés dans le traitement du cancer et d'autres maladies sont une source d'exposition supplémentaire.

Particules radioactives

Une partie de ce que l'on appelle communément le « rayonnement » constitue en fait des particules émises par des matières radioactives dans le cadre de leur processus naturel de désintégration atomique.

Les particules alpha sont des particules lourdes, chargées positivement, émises par des processus radioactifs tels que la désintégration de l'uranium. Une particule alpha est en fait un noyau d'hélium contenant deux protons et deux neutrons, mais sans électrons. Bien que lourds et porteurs d'énergie, ils ne peuvent pas pénétrer dans les tissus corporels.

Les particules bêta sont des électrons à haute énergie. Elles sont également émises par des processus radioactifs. Elles peuvent généralement pénétrer jusqu'à 2 centimètres de tissu.

Les neutrons sont des particules non chargées qui sont également émises dans certains processus radioactifs. Ils sont très pénétrants et ont la propriété supplémentaire de rendre certaines autres substances radioactives.

Exposition des travailleurs aux rayonnements et aux matières radioactives

Sur le plan industriel, l'extraction et le raffinage de l'uranium, la production de combustible et les réacteurs de puissance sont des sources évidentes d'exposition. La radiographie industrielle, la radioluminescence, la production de radio-isotopes et divers types de recherche en laboratoire sont également des secteurs où des professions peuvent être exposées, tout comme celles qui impliquent l'extraction de minéraux autres que l'uranium et la production d'engrais phosphate.

Pour les rayons X, les rayons gamma, les particules bêta et les neutrons, la voie de pénétration importante est externe, c'est-à-dire qu'une personne se tient près de la source de rayonnement et se voit exposée.

Pour les particules alpha, cependant, l'exposition interne est un sujet de grande préoccupation. Par exemple, si une substance qui émet des particules alpha est inhalée sous forme de poussière et se dépose dans les poumons, les tissus qui l'entourent reçoivent une très forte dose de rayonnement. C'est parce que les particules alpha ne pénètrent pas dans l'organisme et qu'elles émettent leur énergie dans un très petit volume de tissu, voire dans quelques cellules seulement. Cela augmente considérablement le risque que les cellules en question deviennent cancéreuses. L'ingestion et l'absorption peuvent également être des problèmes importants avec les émetteurs alpha.

Les matières radioactives ont tendance à atteindre différentes parties du corps. Par exemple, si une substance insoluble est inhalée, elle aura tendance à rester dans les poumons. Cependant, si une substance soluble est inhalée, elle sera absorbée dans le sang et se retrouvera dans d'autres parties du corps.

De nombreuses unités de mesure du rayonnement ont été utilisées au fil des ans, et la documentation sur la radioprotection peut prêter à confusion, surtout si elle date de quelques années.

Poussières et fibres respirables

Certaines substances sont dangereuses en raison de leurs propriétés physiques plutôt que chimiques. L'amiante, la silice et certaines fibres synthétiques (pas toutes) font partie de cette catégorie.

Le fait qu'une poussière soit considérée comme « respirable » ou non, dépend de la taille des particules. Les grosses particules ne sont pas du tout inhalables si elles sont en suspension dans l'air ; elles sont emprisonnées dans le nez et la gorge.

De plus petites particules peuvent traverser le larynx, mais seules les plus petites particules atteignent les alvéoles (plus petits sacs d'air) du poumon. La limite supérieure de la taille des particules qui peuvent pénétrer profondément dans les alvéoles est généralement considérée comme étant d'environ 5 ou 6 micromètres de diamètre effectif des particules.

Note : la définition « légale » de ce qui constitue de la poussière respirable peut différer dans votre juridiction. Pour la conformité réglementaire, assurez-vous de consulter les documents appropriés de votre juridiction.

Si les particules sont capables de pénétrer profondément dans les poumons, elles peuvent être piégées là où elles peuvent causer une irritation, une inflammation et des dommages à long terme ou permanents.

Les maladies pulmonaires qui peuvent résulter des poussières et des fibres respirables peuvent inclure l'irritation, la sensibilisation, la pneumoconiose (cicatrisation et obstruction des poumons), la bronchite, l'asthme et le cancer.

L'amiante et la silice, en particulier, sont deux des matériaux les plus mortels jamais utilisés dans l'industrie et sont les sujets d'un autre livret d'IndustriALL, disponible sur www.industriall-union.org

PUBLICATIONS INDUSTRIALL



ENQUÊTER SUR LES ACCIDENTS

IndustriALL préfère enquêter sur les accidents et les incidents en collaboration avec ses employeurs selon un processus convenu d'un commun accord. Toutefois, si nous estimons que le processus d'enquête sur un accident n'est pas équitable ou qu'il ne permet pas de déterminer toutes les causes d'un accident, ou si nous croyons qu'une enquête sur un accident est en cours pour attribuer un blâme au lieu d'identifier les dangers réels, nous nous réservons le droit de mener notre propre enquête et de déposer le rapport où nous croyons que cela sera le plus utile.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles l'enquête et l'analyse d'un accident s'avèrent souvent plus difficiles que l'enquêteur ne l'avait d'abord cru. Voici quelques exemples (il peut y en avoir d'autres) :

- la situation peut être en fait beaucoup plus complexe qu'il n'y paraissait au premier abord ;
- l'enquêteur peut trouver des personnes qui hésitent à discuter ou à reconnaître un manquement – le leur ou celui d'autrui – ou qui s'engagent à défendre une mauvaise décision ou une politique qui a échoué, soit par orgueil, parce qu'elles ont peur ou à cause d'enjeux politiques ;
- l'enquêteur peut tirer des conclusions erronées ou être influencé par les conclusions erronées d'autres personnes ; et
- la crise immédiate et la confusion dans la période qui suit l'accident créent un état de panique qui ne se prête pas à une analyse rationnelle de l'événement.

Pour éviter ces écueils et d'autres pièges potentiels, les enquêteurs doivent veiller à ce que le processus d'enquête sur les accidents soit aussi clair et simple que possible.

L'enquête sur les accidents est un exemple de l'utilisation d'une technique de base de résolution de problèmes. Une enquête efficace en cas d'accident suivrait donc la séquence suivante :

- 1 Comprendre clairement quel est le problème. Il doit s'être passé quelque chose que vous définiriez comme un accident ou un incident important. Cela déclenchera le processus d'enquête sur l'accident et la mobilisation de l'équipe d'enquête sur l'accident.
- 2 Recueillir de l'information. Il peut s'agir de visiter le site, d'enregistrer les observations, de prendre des photos, d'interroger les victimes, les témoins, les experts et d'autres personnes. Les procédures de travail écrites, les dessins techniques, les dossiers d'entretien, les spécifications d'achat et les dossiers de formation peuvent également être pertinents.

- 3 Analyser les données pour tenter de déterminer la ou les causes de l'accident (il y en a toujours plus d'une).
- 4 Décider de ce qui doit être fait pour éviter que l'accident ne se reproduise à l'avenir, ou du moins pour en atténuer les conséquences s'il se produisait. Il faut être aussi précis que possible, et envisager des mesures à court terme et des mesures à plus long terme s'il y a lieu.
- 5 S'assurer que les mesures préventives sont mises en œuvre. Faire un suivi pour vous assurer qu'elles le sont.

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, il est préférable de mettre en place des systèmes pour prévenir les dangers plutôt que de simplement les identifier et les corriger. Les enquêtes sur les accidents sont l'occasion d'examiner les systèmes de sécurité.

L'élaboration ou l'amélioration de systèmes exige une compréhension des méthodes de base de résolution de problèmes décrites ci-dessus. L'enquête sur les accidents suit cette structure de base. La première étape consiste à comprendre quel est le problème, c'est-à-dire à définir l'accident.

Cela peut sembler évident, mais les enquêteurs devraient prendre le temps, au début de l'enquête sur l'accident, de déterminer clairement :

Que s'est-il passé ? Utilisez le moins de mots possible et concentrez-vous sur les conséquences réelles (ou les conséquences possibles si vous enquêtez sur un « quasi accident »). Cette étape devrait décrire l'événement et la raison pour laquelle vous estimez qu'il vaut la peine d'enquêter. N'essayez pas d'énumérer toutes les causes et événements contributifs à cette étape-ci.

Où cela s'est-il passé ? S'agissait-il d'un événement particulier limité à un seul endroit ou serait-il mieux décrit en termes de zone ou même de plusieurs zones ?

Quand cela s'est-il passé ? Le moment le plus important à noter est le moment de la conséquence qui vous préoccupe, habituellement il s'agit d'une blessure ou d'un décès. Cependant, tout en notant cela, réfléchissez à la question suivante. S'agissait-il d'un événement particulier (p. ex. une chute d'une échelle) ou d'un événement qui s'est développé lentement au cours d'une certaine période (p. ex. l'asthme professionnel) ?

RECUEILLIR DES INFORMATIONS

Il est extrêmement important de rassembler autant de faits que possible ! Les sources d'information peuvent comprendre :

- Notes prises lors de l'observation directe du site
- Photographies ou vidéos
- Entretiens avec des victimes, des témoins, des collègues, des experts et d'autres personnes
- Procédures de travail écrites
- Schémas techniques
- Spécifications d'achat
- Dossiers d'entretien
- Rapports de problèmes de sécurité
- Accidents et incidents antérieurs
- Dossiers de formation

Lorsque vous recueillez des renseignements (surtout lorsque vous interrogez des victimes, des témoins, des superviseurs, des collègues et d'autres personnes directement liées à l'accident), il est important de rester sensible aux sentiments des gens. Leurs émotions – colère, peur, culpabilité, tristesse – peuvent être fortes. Il est important de faire preuve d'une diplomatie particulière lorsqu'une blessure grave ou un décès est survenu.

Bien que la perception qu'ont les gens du problème soit importante, elle ne l'est pas autant que les faits. **Distiguez l'opinion des faits.** Ne posez jamais de questions qui impliquent un blâme, par exemple : « Pourquoi (n'avez-vous pas...) ? » ou « Étiez-vous (n'étiez-vous pas) au courant que... ? » Ne cherchez pas de blâme. Recherchez les systèmes et les composants des systèmes qui ont échoué.

Quels types de faits faut-il rechercher ?

- 1 Matériaux, outils, équipements, etc. - les « choses » en jeu ;
- 2 Travail ou tâche : ce qui était réellement fait, les procédures, les contrôles de sécurité et l'équipement requis, etc. ;
- 3 Décisions de gestion – spécifications, conception du lieu de travail, réparations, inspection, application de la sécurité, affectation des tâches ;
- 4 Facteurs environnementaux – chaleur, froid, lumière, poussière, bruit, fumée, plancher glissant, etc.
- 5 Personnes – formation, expérience, stress, vigilance, facteurs personnels, etc.

Pour éviter de négliger les faits, assurez-vous de tout enregistrer (même si vous devez ajouter une nouvelle catégorie).

Une fois que vous avez recueilli et trié tous les faits que vous pouvez, vous êtes prêt à les analyser pour déterminer les causes de l'accident.

L'objet d'une enquête sur un accident est de découvrir les causes de l'accident et de recommander des mesures pour éviter qu'il ne se reproduise dans une situation similaire.

Quelques mots sur le blâme et le recours à des boucs émissaires

Blâmer ou désigner une personne ou une chose comme bouc émissaire est une erreur courante dans les enquêtes sur les accidents. Les raisons pour lesquelles toute l'attention se concentre sur une personne ou une pièce d'équipement sont évidentes – c'est moins de travail, et cela permet au reste du système de ne pas être remis en question et critiqué.

Les systèmes qui reposent sur une vigilance à 100 % de la part de l'être humain garantissent qu'il y aura des accidents. Si une personne dans une organisation commet une erreur qui provoque un accident, il est très probable qu'une autre personne a commis ou commettra la même erreur. L'objectif ne doit PAS être d'attribuer un blâme. Si une enquête sur un accident sert à blâmer ou à imposer des mesures disciplinaires, personne ne coopérera aux enquêtes futures.

Désigner un bouc émissaire pour un élément ou une chose en particulier n'est guère mieux que de blâmer un individu. Rappelons-nous l'explosion de la navette spatiale Challenger, dont la cause immédiate était la fuite de carburant autour d'un joint torique entre les étages de l'appareil. Si les enquêteurs de l'explosion avaient cherché des boucs émissaires pour justifier l'échec du joint torique, on aurait perdu beaucoup de connaissances sur les multiples défaillances des systèmes de sécurité de la NASA. Pourquoi a-t-on ignoré les preuves antérieures d'un problème avec les joints toriques ? Pourquoi les marges de sécurité habituelles n'ont-elles pas été respectées dans ce cas ? Quelle différence la météo a-t-elle fait ? Comment a-t-on décidé de cette conception particulière ?

ANALYSE DES ACCIDENTS – CHRONOLOGIE ET ARBRE DES DÉFAILLANCES

De nombreuses procédures écrites d'enquête sur les accidents mettent l'accent sur l'étape de l'analyse comme étant la plus difficile. C'est l'étape de l'enquête au cours de laquelle l'enquêteur doit essayer de comprendre ce que disent les faits, afin d'identifier toutes les causes de l'accident.

Il existe deux techniques de base que les enquêteurs utilisent pour mener ce travail :

- (i) trier l'information en une seule séquence d'événements ou chronologie ;
- (ii) trier l'information en une séquence d'événements, mais montrer des chaînes de causes et d'effets distinctes, aussi mineures soient-elles, comme des branches et des sous-branches à des branches plus grandes ou à la séquence principale. En raison de la représentation visuelle de cette analyse, on l'appelle souvent « arbre des défaillances ».

La méthode (i) est la plus fréquemment utilisée pour enquêter sur les accidents industriels ordinaires.

La méthode (ii) est particulièrement utile si de nombreux détails techniques sont en jeu.

CHRONOLOGIE

Élaborez une analyse de la « séquence des événements », en commençant par le résultat – la blessure, le décès ou la perte de l'usage d'un membre – et revenez en arrière.

- 1 Pour commencer, **récrivez une brève description de la conséquence.**
- 2 Ensuite, posez la question « **Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir l'accident ou la blessure ?** » Votre réponse doit être fondée sur l'information ou les éléments de preuve disponibles ou sur une extrapolation raisonnable à partir de ceux-ci.
- 3 **Écrivez une brève description de la situation précédente** – en fait, votre réponse à la question ci-dessus.
- 4 **Répétez les étapes (2) et (3)** jusqu'à temps que vous n'ayez plus de réponses à la question de l'étape (2).

Par exemple, essayez d'élaborer une séquence d'événements, ou une analyse chronologique, d'une blessure oculaire subie par un charpentier qui coupe du bois usagé sur une vieille scie dans un lieu de travail où l'attitude à l'égard de la sécurité est déficiente, comme suit :

➤ **Le résultat : une blessure oculaire s'est produite lorsqu'un morceau de métal a heurté l'opérateur de la scie.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Aucune paire de lunettes de sécurité n'était portée, ce qui aurait pu freiner la particule métallique.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Il n'y avait pas de garde sur la scie, ce qui aurait pu arrêter la particule métallique.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **La lame de scie a heurté un clou dans le bois, qui était à l'origine de la particule métallique.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **L'atelier de menuiserie était mal éclairé, ce qui rendait plus difficile l'inspection du bois.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Il n'y avait pas de politique ou de formation sur la nécessité d'inspecter le bois à la recherche de clous, et même s'il y en avait eu, le travail était « urgent », ce qui rendait moins probable que l'opérateur prenne le temps de procéder à une inspection complète du bois.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Les plaintes concernant l'entretien de la scie et l'éclairage de l'atelier sont restées sans suite.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Aucune analyse n'a été effectuée sur les dangers associés au changement de matière, du bois neuf au bois recyclé.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **La direction avait récemment commencé à insister sur l'utilisation de bois recyclé dans la mesure du possible, comme mesure de réduction des coûts. Le bois usagé est plus susceptible d'avoir des clous que le bois neuf.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **L'ensemble de l'organisation avait une mauvaise attitude générale à l'égard de la sécurité. Les problèmes de sécurité, même lorsqu'ils étaient signalés, étaient rarement corrigés en moins de trois mois. Les données montrent que les employés portaient rarement, voire jamais, de l'équipement de sécurité comme des lunettes de sécurité, y compris le superviseur de l'atelier.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Il y avait un manque général de politiques, de procédures et d'application de la loi en matière de sécurité, et aucun moyen systématique de s'assurer que les nouvelles situations fassent l'objet d'une analyse des dangers, d'une élaboration de politiques et d'une formation appropriées. En général, les employés n'ont reçu aucune formation ou mise à jour de leurs compétences, même lorsque les procédures ou l'équipement changeaient. L'atelier s'appuyait sur l'expérience plutôt que sur la formation.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Il n'y avait pas de système d'inspection régulière ou d'entretien préventif de l'équipement.**

Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ?

➤ **Il y a deux ans, l'entreprise s'était lancée dans un vaste programme de réduction des coûts, qui donnait l'impression de faire passer la sécurité avant la production et de réduire la priorité accordée à la maintenance préventive. Cela semblait nuire au moral de tout le monde.**

Bien qu'un exemple ne puisse pas tout illustrer, la chronologie ci-dessus est typique à bien des égards. Dans la période immédiate entourant l'événement, on trouve habituellement des facteurs qui concernent les matériaux, les outils, l'équipement et l'environnement de travail. Plus en amont, on identifie souvent des facteurs tels que la formation, l'entretien, les normes d'achat, les politiques, etc.

Test : Si vous avez bien élaboré votre chronologie, lisez-la dans l'ordre inverse pour raconter une histoire qui a du sens. Si cela n'a pas de sens, ou si une grande partie de l'histoire semble manquer, vous devriez réexaminer votre analyse pour vous assurer que vous avez pris en compte tous les faits.

Dans l'exemple ci-dessus, l'histoire pourrait se lire comme ceci :

« Dans un atelier de menuiserie qui n'avait pas une bonne attitude envers la sécurité et qui ne s'engageait pas envers la formation, on a remplacé le bois neuf par du bois recyclé comme matériau d'origine. Les problèmes de sécurité potentiels de ce changement n'ont été abordés dans aucune politique ou formation en matière de sécurité. De plus, l'équipement de l'atelier était vieux et mal entretenu et l'environnement de travail, en particulier l'éclairage, était médiocre.

Le jour de l'accident, on a demandé à un travailleur d'effectuer un 'travail urgent', il s'est procuré du bois d'œuvre usagé, n'a pas inspecté s'il y avait des clous ou n'a pu voir le clou à cause du mauvais éclairage, et a commencé à le couper sur une scie sans garde. Un morceau de métal s'est envolé de la scie et a endommagé l'œil non protégé de l'ouvrier. »

➤ IMPORTANT

UNE SÉQUENCE D'ÉVÉNEMENTS N'EST PAS LA MÊME CHOSE QU'UN LIEN DE CAUSE À EFFET !

L'une des erreurs les plus courantes est de supposer que des événements antérieurs ont « causé » des événements postérieurs. Certaines personnes pensent que d'inscrire les événements dans une séquence permet d'établir des liens de cause à effet. Rappelez-vous qu'une chronologie n'est pas l'équivalent d'une série de dominos. L'âge et le mauvais état de la scie n'ont pas « fait » en sorte que l'ouvrier scie sans lunettes de sécurité. La décision d'utiliser du bois recyclé n'a pas « fait » perdre le garde de sécurité de la scie. Tout ce que nous disons, c'est qu'une condition existait probablement avant une autre, et que toutes ont joué un rôle dans ce résultat malheureux.

ARBRE DES DÉFAILLANCES

Contrairement à une simple analyse chronologique, un « arbre de défaillance » tente de relier les causes et les conséquences dépendantes ; ou, si vous préférez, les causes et les effets.

La première étape de la construction d'un arbre de défaillances consiste à construire une analyse de la « séquence d'événements » comme indiqué dans les pages précédentes. Commencez par le résultat, – la blessure, le décès ou la perte de l'usage d'un membre – et revenez en arrière.

- 1 Pour commencer, **rédigez une brève description du résultat.**
- 2 Ensuite, **posez la question « Qu'y avait-il dans la situation immédiatement avant l'accident qui a contribué à l'accident ou qui aurait pu prévenir la blessure ? »** Votre réponse doit être fondée sur l'information ou les éléments de preuve disponibles ou sur une extrapolation raisonnable à partir de cette information ou de ces éléments.
- 3 **Écrivez une brève description de la situation précédente** – en fait, votre réponse à la question ci-dessus.
- 4 **Répétez les étapes (2) et (3)** jusqu'à temps que vous n'ayez plus de réponses à la question de l'étape (2).
- 5 Examinez toutes vos réponses **et recherchez les événements qui ont un lien de cause à effet.**
- 6 **Illustrez votre analyse à l'aide d'un diagramme.** Organisez les événements liés comme des séquences séparées sur des « branches » distinctes de votre chronologie principale. Les branches peuvent se séparer et se rejoindre à nouveau si nécessaire, et vous pouvez avoir des sous-branches à partir de branches principales si nécessaire pour expliquer complètement un événement. Cependant, suivre une ligne devrait toujours indiquer les événements qui ont un lien de cause et à effet.

Prenons le même exemple que celui pour lequel nous avons développé la séquence d'événements des pages précédentes : un charpentier qui coupe du bois usagé sur une vieille scie dans un lieu de travail où l'attitude à l'égard de la sécurité est déficiente.

Vous pourriez illustrer, par exemple, le programme de réduction des coûts de l'entreprise, la décision d'utiliser du bois recyclé, le fait qu'un clou était présent dans la pièce de bois coupée ce jour-là et le morceau de métal dans l'œil comme une « branche ». La priorité générale

en matière de sécurité, l'attitude dominante à l'égard des lunettes de sécurité et le fait qu'aucune paire de lunettes de sécurité n'était portée ce jour-là pourraient figurer sur une autre « branche ».

Les branches illustrent souvent les principaux « systèmes » qui devraient être mis en place pour prévenir les accidents. Par exemple, les spécifications, l'entretien et l'inspection de l'équipement ou les procédures et la formation sont clairement déficients ici et ont contribué à la blessure.

EXEMPLE SIMPLIFIÉ – ANALYSE D'UNE BLESSURE OCULAIRE



TIRER LES LEÇONS DES ACCIDENTS – RÉDIGER DES RECOMMANDATIONS

Que peut-on faire pour éviter que le même accident ou un accident similaire ne se reproduise demain ni jamais ?

Ne vous laissez pas distraire par des arguments de sémantique sur les causes « profondes » ou « immédiates » des accidents. Toutes les causes identifiées doivent être traitées. Plutôt que de trier les causes « profondes » ou « immédiates », pensez à des solutions à long, moyen et court terme.

Un mot sur les formulaires dits « d'enquête sur un accident » ou de « déclaration d'accident ». Un formulaire n'est pas une procédure d'enquête sur un accident. Si votre organisation a certains formulaires à remplir, qu'il en soit ainsi. Il y a des raisons légitimes de conserver certains renseignements sur un formulaire standard. Cependant, les formulaires peuvent freiner votre recherche sur toutes les causes d'un accident.

Effectuez TOUJOURS l'enquête D'ABORD, puis remplissez le formulaire en fonction de ce que vous avez trouvé.

Par exemple (en utilisant un accident déjà analysé) :

À court terme :

- 1 mettre en œuvre une nouvelle politique sur les lunettes de sécurité ;
- 2 verrouiller cette scie jusqu'à ce qu'elle soit réparée ;
- 3 utiliser du nouveau bois d'œuvre jusqu'à ce qu'une procédure de manipulation sécuritaire du vieux bois d'œuvre soit élaborée ; et
- 4 remplacer la lumière brûlée.

À moyen terme :

- 1 discuter au CMSS des changements apportés à l'éclairage général ; et
- 2 prévoir une formation sur la protection des yeux.

À long terme :

- 1 réviser le système de demande de travail afin de réduire le nombre de tâches urgentes ; et
- 2 bâtir une culture de la sécurité par la participation, l'éducation et le leadership par l'exemple de la direction.

Souvent, les solutions visant à prévenir la récurrence de l'accident à court terme sont axées sur les matériaux, les outils, l'équipement, la protection personnelle ou des procédures de travail spécifiques.

Les solutions conçues pour prévenir la récurrence de l'accident à long terme doivent généralement porter sur les systèmes de sûreté, plutôt que sur des omissions ou des dangers individuels.

ENQUÊTER SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES

La section précédente traitait de certaines des techniques d'enquête sur les accidents et incidents professionnels. Enquêter sur les maladies professionnelles pose également des défis importants.

Des scientifiques et des épidémiologistes respectés peuvent avoir de la difficulté à prouver la cause d'une épidémie. Que peuvent faire les militantes et militants syndicaux locaux en santé et sécurité lorsqu'on soupçonne un lien entre les expositions professionnelles et les maladies professionnelles ? Étonnamment, même une étude locale peut être très utile. Une telle étude est souvent la première étape pour identifier, par exemple, un cancérigène en milieu de travail, même si des études scientifiques plus rigoureuses doivent suivre. Les étapes de base sont les suivantes : 1) recueillir l'information ; 2) analyser l'information ; 3) parvenir à une conclusion ; 4) formuler des recommandations et assurer un suivi. Demandez conseil avant de commencer – une enquête de cette nature pose des problèmes particuliers et n'est pas toujours la réponse appropriée. À toutes les étapes, il est essentiel de travailler avec les dirigeants de votre syndicat pour éviter les pièges potentiels.

SYSTÈMES ET PROGRAMMES DE SÉCURITÉ

Il ne s'agit pas de la même chose malgré ce que certains consultants ou représentants de la direction peuvent vous dire.

Voici comment IndustriALL définit ces termes importants :

Un SYSTÈME DE SÉCURITÉ est le cadre général avec lequel une organisation essaie de s'assurer que les matériaux, les outils, l'environnement de travail, la gestion et les personnes contribuent tous à la sécurité et à la santé des travailleuses et travailleurs.

Un PROGRAMME DE SÉCURITÉ est un processus adopté pour amener les éléments d'un système de sécurité à un meilleur niveau de performance.

Un AUDIT DE SÉCURITÉ est le moyen de mesurer vos progrès vers l'atteinte de l'objectif d'un milieu de travail sécuritaire et sain.

➤ SYSTÈMES DE SÉCURITÉ	C'EST CE QUE VOUS VOULEZ
➤ PROGRAMMES DE SÉCURITÉ	LES MOYENS POUR Y ARRIVER
➤ AUDITS DE SÉCURITÉ	ILS MESURENT VOTRE PROGRÈS

AUDIT DE SÉCURITÉ

Audit : Processus systématique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves et de les évaluer afin de déterminer dans quelle mesure les critères définis sont remplis.

Il ne s'agit pas nécessairement d'un audit externe indépendant (effectué par un vérificateur extérieur à l'organisation).

Ce manuel traite des audits comme un outil d'évaluation, utilisé pour mesurer les progrès de l'organisation en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Pour mettre en œuvre un audit de sécurité, les activités de santé et de sécurité au travail sont généralement divisées en domaines thématiques.

Ces éléments sont choisis pour décrire les composantes clés des systèmes de sûreté et sont souvent appelés éléments. Pour chaque élément, les audits visent à créer une approche systématique de l'identification et de la correction des dangers. À cette fin, ils comportent habituellement les étapes suivantes :

- 1 Identification et mesure d'indicateurs appropriés ;
- 2 Adoption de normes appropriées ;
- 3 Comparaison des indicateurs de rendement finaux avec la norme et révision de l'ensemble du problème au besoin.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'identification d'indicateurs et de normes appropriés est une difficulté que de nombreuses personnes rencontrent lorsqu'elles tentent de mettre en œuvre un audit de sécurité. Plus loin dans ce manuel, vous trouverez des suggestions sur les indicateurs.

Les audits de sécurité peuvent servir de base à l'élaboration et à l'évaluation d'un programme de sécurité. Un programme de sécurité peut consister en des procédures ou des politiques conçues pour améliorer la performance de l'organisation en matière de sécurité. Cela pourrait inclure l'établissement de nouvelles normes pour l'étape 3 du processus de vérification. En effectuant un audit avant et après la mise en œuvre d'un programme de sécurité, les audits peuvent évaluer si vos programmes actuels fonctionnent et vous aider à prendre des décisions pour les futurs programmes.

La plainte la plus grave au sujet de certains systèmes d'audit de sécurité est que les travailleuses et travailleurs peuvent se sentir exclus du processus, et si le seul contact qu'ils ont avec le programme est une rencontre occasionnelle avec des auditeurs, ils peuvent se sentir espionnés. Certaines des sociétés d'experts-conseils offrant des vérifications de sécurité ont peu ou pas d'expérience avec les comités mixtes de santé et de sécurité, et peu d'intérêt à les encourager.

Pour obtenir les meilleurs résultats des audits de sécurité, assurez-vous qu'il y a beaucoup de communication.

Le Comité mixte de santé et de sécurité devrait être pleinement associé à la mise en œuvre du programme, participer à au moins certains des audits, recevoir les rapports et formuler des recommandations fondées sur ceux-ci.

Chacun devrait avoir accès aux rapports des audits internes et externes, mais un effort particulier devrait être fait pour communiquer les résultats pertinents aux travailleuses et travailleurs qui ont participé aux audits ou qui pourraient être affectés par les recommandations qui en découlent.

PROGRAMMES DE SÉCURITÉ

Si un programme de sécurité continue à bien analyser les dangers et à élaborer des mesures préventives efficaces, il y aura un changement progressif d'attitude et le début d'une meilleure « culture de sécurité ».

La gestion du changement en milieu de travail est importante, de sorte que les procédures devraient être révisées fréquemment et au besoin. Les entrepreneurs doivent se conformer aux mêmes normes que les employés directs. Les enquêtes sur les accidents/incidents et la planification d'urgence font également partie du programme. Ces questions sont toutes abordées dans la plupart des systèmes d'audit de sécurité.

Ces activités se déroulent habituellement dans des milieux de travail où les comités mixtes de santé et de sécurité fonctionnent comme ils le devraient. C'est pour cette raison qu'IndustriALL considère les CMSS efficaces comme étant « notre » programme de sécurité. Les CMSS réussissent souvent très bien dans l'analyse des dangers et l'élaboration de mesures préventives comme les normes d'achat et les procédures de travail sécuritaires. Bon nombre de nos comités utilisent les audits comme moyen d'identifier et de contrôler systématiquement les dangers.

IndustriALL croit qu'un comité mixte de santé et de sécurité efficace est le seul « programme de sécurité » à la fois nécessaire et suffisant pour atteindre l'excellence en matière de santé et de sécurité au travail.

Tout autre programme qu'un employeur ou un gouvernement peut préconiser doit être mis en œuvre par l'entremise du Comité mixte de santé et de sécurité, avec l'approbation préalable du syndicat.

La diligence raisonnable pourrait être affectée en cas de confusion quant au groupe responsable d'un lieu de travail (c'est-à-dire le groupe d'audit de sécurité, les responsables du programme de sécurité ou le comité mixte de santé et de sécurité et ses représentants). Si l'on permet que cela se produise, d'importantes questions de sécurité peuvent se perdre entre comités concurrents et un sentiment de frustration peut s'installer, ce qui aura un effet négatif sur l'attitude de tous les employés à l'égard de la santé et de la sécurité au travail.

RÉSOLUTION DE PROBLÈMES DE BASE

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, il est préférable de mettre en place des systèmes pour prévenir les dangers plutôt que de simplement les identifier et les corriger. C'est pourquoi un audit de sécurité ne se limite pas à une simple inspection du lieu de travail.

Il y a certaines étapes à suivre pour résoudre tout problème :

- 1 Comprendre clairement quel est le problème.
- 2 Recueillir de l'information.
- 3 Analyser l'information. Qu'est-ce qu'elle vous dit ?
- 4 Prendre la décision au sujet de qui, selon vous, résoudra le problème.
- 5 Exécuter votre décision et en assurer le suivi pour vous assurer que le problème disparaît réellement.

Ce processus de base vous aidera à trouver la solution à la plupart des problèmes. Cependant, devant des problèmes plus complexes, il est utile d'avoir des normes ou des objectifs et des indicateurs. Il ne s'agit pas d'un processus de résolution de problèmes différent, mais plutôt d'une élaboration de celui décrit ci-dessus. Si vous savez quel niveau ou norme de performance vous rendra heureux, vous avez un objectif. Si vous disposez d'un moyen de mesurer le niveau de performance, vous disposez alors d'un indicateur.

Le processus peut être plus facile à comprendre à l'aide d'un exemple. Supposons que votre comité mixte de santé et de sécurité se préoccupe des échelles défectueuses. Vous décidez d'essayer de résoudre ce problème, en suivant la procédure ci-dessus.

- 1 Définition du problème : le nombre d'échelles défectueuses dans le lieu de travail est inacceptable.
- 2 Votre indicateur repose sur le rapport mensuel d'inspection du lieu de travail. Actuellement, le nombre moyen d'échelles défectueuses trouvées est de cinq ou six par mois.
- 3 L'objectif convenu pourrait être de ne trouver qu'une seule échelle défectueuse par an.
- 4 Le comité recueille des informations sur les types d'échelles, les travaux pour lesquels elles sont utilisées, les zones où elles sont le plus souvent défectueuses, etc.

- 5 Vous analysez l'information. Par exemple, vous pourriez vous demander si le problème réside dans le fait que vous n'achetez pas d'échelles suffisamment solides, il manque d'installations de rangement pour les échelles ou les échelles sont utilisées de manière inappropriée.
- 6 Le comité décide que le problème principal est celui des échelles elles-mêmes et qu'il faut se procurer des échelles plus solides. Les préoccupations secondaires à l'égard de l'utilisation des aires de stockage et des échafaudages doivent être abordées dans de nouvelles politiques et dans un programme de formation pour les employés.
- 7 La direction accepte la recommandation du Comité. Les nouvelles échelles sont achetées et les anciennes sont retirées du lieu de travail. Les nouvelles politiques sont élaborées et l'utilisation et le stockage des échafaudages et des échelles font l'objet d'un programme éducatif à l'intention de tout le personnel de l'usine.
- 8 Après quelques mois, le Comité examine les rapports d'inspection mensuels et constate que le nombre d'échelles défectueuses est considérablement réduit.
- 9 Le Comité se félicite du travail bien fait et continue de surveiller les rapports d'inspection mensuels.

Ce que le Comité mixte sur la santé et la sécurité a fait, en l'occurrence, c'est créer un système pour la prévention des risques liés aux échelles défectueuses. Il comprend plusieurs éléments. Les matériaux appropriés ont été spécifiés. Les politiques d'utilisation et d'entretien ont été précisées. L'éducation a été dispensée. Un examen périodique aura lieu.

INDICATEURS ET NORMES

Indicateur – quelque chose que vous pouvez mesurer et qui indiquera le rendement en matière de santé et de sécurité.

Norme – le niveau de performance que l'indicateur en question devrait atteindre.

Malheureusement, les statistiques sur les accidents sont l'indicateur le plus couramment utilisé pour évaluer le rendement d'un employeur en matière de santé et de sécurité. Pourtant, nous savons qu'elles sont inexactes.

Les taux d'accidents à enregistrer ou à signaler ne sont pas un indicateur approprié pour les audits de sécurité pour plusieurs raisons :

- 1 Elles sont inexactes en raison d'une sous-déclaration des accidents.
- 2 Elles sont faciles à manipuler.
- 3 Ce sont des événements rares – elles ne représentent pas une production ou un fonctionnement normal, mais plutôt le résultat d'une situation anormale ou exceptionnelle.
- 4 La plupart des lieux de travail ont une main-d'œuvre beaucoup trop restreinte pour que les statistiques sur les accidents occasionnels aient une quelconque puissance statistique.

Par conséquent, les statistiques sur les accidents ne signifient pas grand-chose en soi. Si d'autres éléments d'information sont examinés en même temps, elles deviennent plus significatives. Les vérifications exigent que nous mesurions ou suivions quelque chose. La question est de savoir quels seront les critères de choix d'un indicateur ? Quels sont les buts et objectifs ? Quelles sont les activités ?

Ce que les indicateurs devraient faire, c'est montrer à quel point une organisation prend au sérieux la question de la sécurité, c'est-à-dire montrer quelle est la « culture de la sécurité ». S'il faut mesurer quelque chose, il y a peut-être quelques indicateurs qui pourraient servir dans un milieu de travail typique. Certains critères de choix des indicateurs pourraient être les suivants. Idéalement :

- Ils devraient être fondés sur des conditions que nous voudrions voir prévaloir ou que nous essayons d'empêcher.
- Ils devraient être dépersonnalisés et non blâmables.
- Ils ne devraient pas être liés principalement à des défaillances, des accidents ou d'autres crises (certains indicateurs le seront toutefois inévitablement).
- Ils devraient pouvoir être vérifiés fréquemment et devraient être en mesure de fournir au moins des informations qualitatives, mais de préférence quantitatives.
- Ils devraient pouvoir être comparés dans différents milieux de travail.
- Ils devraient avoir une signification statistique.

Un mécanisme d'évaluation ou de mesure est nécessaire parce qu'il est souvent utile d'avoir une certaine mesure du rendement afin de déterminer les secteurs à améliorer. Une vérification qui ne permettrait pas de fournir une évaluation générale du rendement de l'organisation par rapport à ses propres normes et à celles d'autres organisations semblables ne serait pas jugée aussi utile qu'une vérification qui le pourrait.

INDICATEURS POUR LES AUDITS DE SÉCURITÉ

Pour mettre en œuvre un audit de sécurité complet, les systèmes essentiels de santé et de sécurité au travail doivent être couverts. Aux fins du présent manuel, six systèmes sont définis ci-dessous. Certains programmes de vérification de la sécurité peuvent comporter plus ou moins de regroupements.

Les six systèmes sont :

- 1 Un Comité mixte de santé et de sécurité efficace ;
- 2 Une direction visiblement engagée ;
- 3 Un système de ressources humaines : s'assurer que les bonnes personnes sont affectées aux bons postes, y compris sur le plan de la formation et de la motivation ;
- 4 Un système d'ingénierie, de conception des travaux et de règles et procédures de travail : s'assurer que les travaux et les tâches sont bien conçus au départ et que des procédures existent pour les exécuter en toute sécurité ;
- 5 Un système d'achat et d'entretien : s'assurer que les matériaux, les outils et l'équipement sont aussi sécuritaires que possible ;
- 6 Un système de sécurité et d'hygiène du travail : veiller, sur une base continue, à ce que l'environnement de travail soit le plus sécuritaire et le plus sain possible.

COMMENT MESURER ET ÉVALUER LES SYSTÈMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Le « bouquet d'indicateurs » suivant s'adresse principalement aux personnes intéressées par la conception et la réalisation d'un audit de sécurité qualitatif. Sur une base continue, un examen périodique de ces indicateurs permettra aux utilisateurs de vérifier si leur rendement en matière de sécurité s'améliore, se détériore ou demeure le même.

Alternativement, les sections locales peuvent simplement les utiliser comme technique d'auto-évaluation pour juger quels domaines de leur système de santé et de sécurité ont besoin d'attention.

Chaque indicateur qui suit est décrit par une série de questions qui suggèrent quels types de systèmes et de sous-systèmes devraient être en place. De plus, une idée générale sur les personnes à interroger ou les endroits où chercher les réponses aux questions est fournie.

Indicateurs d'un comité mixte de santé et de sécurité efficace

- 1 **Participation** : Le CMSS participe-t-il aux étapes de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de toutes les questions de SST ? Évaluez cet indicateur en sondant les membres du CMSS.
- 2 **Efficacité** : Les recommandations du CMSS sont-elles généralement mises en œuvre (pourcentage de fois) ? Combien d'anciennes « mesures de suivi » datent-elles de plus de trois mois ? Quel pourcentage des mesures de suivi du CMSS sont résolues en un mois ou moins ? Un an ou plus ? Évaluez cet indicateur en examinant les procès-verbaux du CMSS.
- 3 **Priorité et soutien de la gestion** : Quel est le délai moyen de réponse du service d'ingénierie aux demandes de renseignements du Comité, comparativement au délai moyen de réponse du service d'ingénierie aux demandes des directeurs de production ? Évaluez cet indicateur en examinant les procès-verbaux du CMSS, en sondant les membres du CMSS, en sondant les membres du service d'ingénierie.
- 4 **Soutien technique** : Les techniciens s'abstiennent-ils de « reprendre » le Comité, mais le Comité dispose-t-il d'un soutien technique en cas de besoin ? Évaluez cet indicateur en examinant les procès-verbaux du CMSS et en sondant les membres du CMSS.
- 5 **Sensibilisation des travailleurs** : Tous les travailleurs et travailleuses ont-ils accès à un dossier complet de toutes les recommandations du CMSS et de leur statut (acceptées, rejetées, mises en œuvre, en attente), ainsi que des raisons de leur statut

actuel ? Les travailleurs membres du CMSS présentent-ils régulièrement des rapports aux assemblées de la section locale ? Évaluez cet indicateur en vérifiant les documents écrits à la disposition des travailleurs et en les sondant.

- 6 **Programmes de sécurité des entreprises** : L'entreprise participe-t-elle à un programme de sécurité bien conçu ? Les programmes de sécurité de l'entreprise appuient-ils, contournent-ils ou minent-ils le CMSS ? Pour plus de clarté, le CMSS : a) dirige-t-il le programme ? b) participe-t-il à la mise en œuvre du programme ? c) reçoit-il des informations sur l'état d'avancement du programme ? d) joue-t-il un rôle dans le programme ? Évaluez cet indicateur en sondant les membres du CMSS.

Indicateurs d'une direction visiblement engagée

- 1 **Culture de sécurité** : Un employé peut-il indiquer qu'au moins une fois au cours de l'année précédente, il a été encouragé, contraint ou forcé à ne pas respecter les règles ou les procédures par ses supérieurs ou ses collègues de travail ? Des mesures disciplinaires ont-elles déjà été imposées pour une infraction en matière de santé et de sécurité ? (Un indicateur négatif : si des mesures disciplinaires sont prises pour assurer le respect des risques pour la santé et la sécurité, les travailleurs réagiront en dissimulant les problèmes.) Évaluez cet indicateur en sondant les employés. Les enquêtes sur les attitudes générales en matière de santé et de sécurité constituent une excellente source d'information. Il est également utile de mener des enquêtes (anonymes) auprès des travailleuses et travailleurs actuels et passés en les interrogeant sur les blessures ou les maladies qu'ils attribuent à leur travail, ainsi que sur leur perception de la « culture de sécurité ».
- 2 **Conformité** : L'entreprise respecte-t-elle les lois et règlements applicables ? Quelqu'un (cadre ou travailleur) de l'organisation a-t-il été accusé par l'organisme d'application de la loi d'une infraction en matière de santé et de sécurité ?
- 3 **Droit de savoir** : Pour les produits chimiques et certaines autres substances dangereuses, il existe un Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) qui prescrit certaines normes minimales en matière d'étiquetage et de disponibilité des informations. Tous les travailleurs et travailleuses devraient avoir connaissance de cette information et y avoir accès, et recevoir l'éducation et la formation nécessaires pour la comprendre. Notez que ce système peut être connu sous différents noms dans différentes juridictions, par exemple le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ou simplement le Système d'information sur les matières dangereuses. La bibliothèque des Fiches de données de sécurité (FDS ou, dans certaines juridictions, des fiches signalétiques) doit être complète et à jour. La direction

doit insister auprès des fournisseurs pour qu'ils fournissent des FDS exactes. Les fournisseurs sont-ils interpellés par la direction lorsqu'ils fournissent des SDD qui semblent contenir des inexactitudes ou des omissions ? Évaluez cet indicateur en vérifiant auprès des autorités réglementaires. Vérifiez également l'exhaustivité de la bibliothèque des FDS. Vérifiez s'il y a des FDS avec des demandes de secret commercial non étayées. Existe-t-il des preuves écrites que la direction a suivi l'affaire avec les fournisseurs ou qu'elle a exigé une FDS complète ?

- 4 **Enquêtes sur les accidents et les incidents** : Les enquêtes sur les accidents sont-elles menées par une personne impartiale (c.-à-d. une personne qui n'est PAS le superviseur du service dans lequel l'accident a eu lieu) ? Le CMSS participe-t-il activement aux enquêtes sur les accidents ? Les enquêtes sur les accidents envoient-elles un message positif (que pouvons-nous apprendre ?) ou un message négatif (qui pouvons-nous blâmer ?) ? Les enquêtes sur les accidents mènent-elles à des améliorations concrètes ? (Une amélioration concrète signifie que quelque chose a changé – équipement, procédures, politiques et formation. Si les enquêtes sur les accidents identifient fréquemment des causes comme la « négligence » ou, pire encore, attribuent une responsabilité à une personne, peu de choses vont changer ; et le message de l'organisation devient « ne signalez pas les accidents »). Évaluez cet indicateur en consultant les six derniers rapports d'enquête sur les accidents.
 - 5 **Heures supplémentaires** : Le nombre total d'heures supplémentaires travaillées est-il excessif ? Ce qui peut signifier plusieurs choses : l'organisation manque de personnel, l'organisation couvre un absentéisme important et l'organisation crée beaucoup plus de stress pour ses employés. Un détail intéressant à examiner est de savoir si plusieurs heures supplémentaires demandées ne sont pas effectuées. Lorsque les travailleuses et travailleurs refusent de faire des heures supplémentaires, même pour un salaire majoré, il y a probablement des problèmes non résolus, y compris sur le plan de la santé et de la sécurité au travail. Tenez compte de la charge de travail – les travailleuses et travailleurs ont-ils l'impression qu'elle augmente ou qu'elle diminue ? Évaluez cet indicateur en vérifiant les relevés d'heures supplémentaires et en sondant les employés.
 - 6 **Gestion du changement** : Les modifications apportées aux produits chimiques, à la technologie, à l'équipement, aux procédures et aux installations doivent faire l'objet d'une évaluation des répercussions sur la santé et la sécurité, et des modifications appropriées doivent être apportées aux procédures et à la formation. Pour évaluer cet indicateur, consultez le procès-verbal du CMSS afin de trouver des preuves d'une discussion concernant une proposition récente de changement d'équipement ou de procédé.
 - 7 **Absentéisme** : Si la crainte de mesures disciplinaires ou de congédiement décourage le signalement des accidents, les travailleuses et travailleurs peuvent utiliser les congés de maladie pour traiter des blessures mineures. Les taux d'absentéisme et le recours aux prestations d'invalidité sont-ils supérieurs ou inférieurs à la norme ? (Si la déclaration d'accident et/ou les demandes d'indemnisation des accidents du travail sont découragées, les employés blessés ou malades au travail peuvent faire face à leurs blessures ou maladies d'une autre façon.) Vérifiez les dossiers et comparez-les au nombre de demandes d'indemnisation des accidents du travail.
- ## Indicateurs pour le système des ressources humaines
- 1 **Embauche et placement** : Dans quelle mesure les compétences et les capacités des gens correspondent-elles à leur emploi ? Les descriptions de poste sont-elles exactes et à jour, ni trop vagues ni trop détaillées ? Les offres d'emploi affichées sont-elles réalistes et liées avec précision aux exigences du poste ? Évaluez cet indicateur en examinant les six dernières offres d'emploi et en sondant les personnes qui ont obtenu les emplois.
 - 2 **Mesures d'adaptation** : Existe-t-il un programme d'adaptation pour les travailleuses et travailleurs handicapés ? S'applique-t-il à tous les travailleurs handicapés ou seulement à ceux qui sont devenus handicapés en travaillant sur ce lieu de travail ? Le syndicat et la direction coopèrent-ils pleinement ? Il est à noter que l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les travailleuses et travailleurs handicapés pourrait devoir faire l'objet de discussions entre le syndicat et la direction en dehors des discussions avec le CMSS.
 - 3 **Formation** : La formation est-elle évaluée sur le plan quantitatif et qualitatif ? Les travailleuses et travailleurs participent-ils, par l'entremise du CMSS, à l'analyse des besoins, à l'élaboration et à l'exécution des programmes, qui font l'objet d'un examen régulier ? La formation est-elle un programme proactif approprié ou s'appuie-t-elle principalement sur la formation en cours d'emploi (la formation en cours d'emploi est souvent utilisée comme un euphémisme pour dire qu'il n'y a pas de formation du tout) ? La formation pour comprendre les fiches de données de sécurité est-elle complète et régulièrement révisée ?
 - 4 **Promotion de la sécurité** : Comment fait-on la promotion de la santé et de la sécurité ? Existe-t-il un programme de « récompense » en matière de santé et de sécurité au travail ? Est-ce qu'il récompense la « sécurité » ou la « dissimulation » ? Sur quelle mesure/indication du rendement est-il fondé ? Évaluez cet indicateur en comparant tout programme documenté de promotion de la sécurité avec les perceptions des travailleuses et travailleurs à son sujet, en les sondant à ce sujet.
 - 5 **Entrepreneurs** : Les employeurs doivent évaluer le rendement des entrepreneurs en matière de sécurité. Les entrepreneurs doivent former et informer leurs travailleuses et travailleurs et se conformer aux règles de sécurité de l'usine, en signalant toute irrégularité. Évaluez cet indicateur en examinant toute preuve documentée d'un programme de formation des entrepreneurs et en sondant les employés contractuels sur le site.
 - 6 **Aide aux employés** : Existe-t-il un programme efficace et confidentiel d'assistance ou de conseil aux employés ? Est-il géré conjointement par le syndicat et la direction ? Est-il administré par un professionnel de la santé indépendant ? Quelle est la fréquence d'utilisation par les employés ? Pour évaluer cet indicateur, examinez un programme documenté d'aide aux employés, les statistiques d'utilisation et les perceptions des employés à ce sujet en menant un sondage.

Indicateurs pour l'ingénierie, la conception des tâches, les règles et procédures de travail

1 Contrôles d'ingénierie : Des stratégies de maîtrise des risques sont-elles élaborées en accordant la priorité au contrôle à la source ou à proximité de celle-ci par élimination, substitution, isolement, ventilation locale efficace ? Dans la maîtrise des dangers, l'équipement de protection individuelle est-il le premier ou le dernier recours ? Évaluez cet indicateur en cherchant des preuves de ces priorités au service d'ingénierie comme pratique courante. Sondez également le CMSS pour connaître son impression sur la priorité que le service de l'ingénierie accorde à la prévention.

2 Ergonomie : Quel est le degré de soin apporté à la conception initiale des nouveaux espaces de travail ? Des enquêtes et des études ont-elles été réalisées ? Quelle est la fréquence des modifications « non officielles » apportées par les employés aux aires de travail pour améliorer le confort des travailleuses et travailleurs ? Évaluez cet indicateur à l'aide d'une inspection de l'état physique des lieux et d'un sondage auprès des travailleuses et travailleurs.

3 a) Procédures d'exploitation sécuritaires et règles de sécurité : Y a-t-il des règles et des procédures d'exploitation spécifiques aux questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail ? Le CMSS participe-t-il à l'élaboration des règles ? Les règles de sécurité sont-elles énoncées en termes clairs et compréhensibles ? Les règles sont-elles énoncées en termes positifs (« les employés doivent » plutôt que « les employés ne doivent pas ») ?

b) Travail dangereux et procédures de travail sécuritaires : Existe-t-il des procédures de travail sécuritaires et à jour pour les travaux dangereux ? Les tâches classées comme « dangereuses » sont-elles insuffisamment classifiées ainsi ou sont-elles trop nombreuses ? Utilise-t-on des analyses de sécurité au travail ? Les employés comprennent-ils tous les procédures de sécurité au travail ? Les règles sont-elles disponibles pour tous les employés sous forme écrite ? Les règles sont-elles revues périodiquement pour en évaluer l'efficacité et y apporter des améliorations ? Le respect des règles de santé et de sécurité est-il une condition d'emploi pour les employés réguliers et les employés contractuels ? Les règles sont-elles expliquées aux nouveaux employés lorsqu'ils commencent à travailler ou lorsqu'ils sont mutés ou recyclés ?

Les règles sont-elles suivies par la direction, les dirigeants syndicaux et les membres du CMSS ? Les employés comprennent-ils tous les règles de sécurité ? Est-ce que tout le personnel comprend clairement quand des permis ou des règles spéciales s'appliquent, par exemple, au démarrage, à l'arrêt d'urgence, aux travaux à haute température, à l'entrée dans un espace clos, à l'utilisation de grues mobiles, à l'ouverture des systèmes sous tension, etc. Évaluez cet indicateur en demandant aux travailleuses et travailleurs s'ils connaissent ces règles et procédures et s'ils s'y conforment.

4 Examen de la sécurité avant le démarrage : Cet examen s'applique aux nouvelles installations et à celles considérablement modifiées, et exige la confirmation que les spécifications ont été respectées, que les procédures de démarrage, d'exploitation, d'entretien et d'urgence sont en place et qu'une formation a eu lieu. Évaluez cet indicateur en examinant en détail les enregistrements de la dernière situation de démarrage significative.

5 Équipement de protection : L'utilisation d'équipements de protection individuelle est-elle, le cas échéant, décrite dans les procédures d'exploitation de l'emploi et incluse dans les programmes de formation pour l'emploi en question ? Sondez les travailleuses et travailleurs pour connaître leur connaissance de la politique sur l'équipement de protection individuelle et pour s'assurer qu'ils s'y conforment.

6 Plan d'urgence : Existe-t-il un plan de préparation et d'intervention d'urgence en cas de catastrophe majeure ? Est-il pratiqué ? Évaluez cet indicateur en cherchant des preuves d'un tel plan ainsi que la formation et la pratique nécessaires qui le soutiennent.

Indicateurs pour l'achat et la maintenance

1 Normes d'achat : La santé et la sécurité font-elles partie des critères de sélection des matériaux, des outils et de l'équipement à acheter ? Existe-t-il une norme pour le bruit émis par les équipements ? Existe-t-il une norme pour la conception ergonomique des outils ou des postes de travail achetés ? La toxicité des produits chimiques et des matériaux courants en milieu de travail (p. ex., nettoyants, solvants, peintures, revêtements) est-elle prise en compte lorsque des solutions de rechange sont disponibles ? Ou est-ce que le « prix le plus bas » est le seul critère ? Évaluez cet indicateur en vérifiant le service des achats pour vérifier s'il y a des preuves de la politique.

2 Nouveaux équipements et technologies : L'organisation s'occupe-t-elle des questions de santé et de sécurité liées à l'évolution de la technologie ? Les besoins de formation du service de maintenance sont-ils pris en compte lors de l'achat d'une nouvelle technologie ? Pour évaluer cet indicateur, vérifiez auprès du service des achats s'il existe des preuves de politique et interrogez les préposés à l'entretien pour savoir s'ils s'en servent.

3 Renseignements sur la sécurité des procédés : Au fur et à mesure que de nouveaux matériaux, outils et équipements sont achetés, l'employeur obtient-il et tient-il à jour des renseignements tels que les fiches signalétiques, etc. Le personnel d'entretien et des métiers spécialisés est-il formé pour savoir comment utiliser cette information ? Évaluez cet indicateur en examinant les dossiers et en sondant les préposés à l'entretien.

4 Analyse des risques liés aux procédés : Comme l'usine change lentement à la suite de l'achat et l'installation de nouveaux équipements et de nouvelles technologies, l'employeur s'assure-t-il qu'une évaluation complète des dangers des processus de production est effectuée ou mise à jour annuellement ? Évaluez cet indicateur en sondant le personnel d'entretien pour savoir s'il est au courant de cette information.

5 Intégrité mécanique : Les cuves, la tuyauterie, les contrôles, les pompes et les dispositifs de sécurité et d'urgence sont-ils couverts par des procédures écrites d'inspection et d'entretien périodiques pour préserver l'intégrité mécanique de l'équipement ? La production est-elle fréquemment interrompue par des pannes mécaniques (un indicateur de mauvaises normes d'entretien) ? Évaluez cet indicateur en examinant les données sur la fiabilité de la centrale.

6 Équipement de protection individuelle (EPI) : L'équipement de protection individuelle est-il soumis à des procédures appropriées de sélection, d'entretien, de nettoyage et d'utilisation ? L'employeur dispose-t-il d'un programme ou d'une norme d'EPI qui traite de ce qui précède ? Quel est le niveau de conformité avec les politiques sur les EPI ? Évaluez cet indicateur en examinant la politique sur l'EPI et en sondant les employés pour savoir s'ils sont au courant de la politique sur l'EPI et s'ils s'y conforment.

Indicateurs pour le système de sécurité et d'hygiène du travail

1 Identification et contrôle des risques pour la sécurité : Le CMSS se penche-t-il sur l'identification et le contrôle des dangers ? Combien de risques pour la sécurité sont identifiés lors d'inspections régulières et dans quels délais sont-ils corrigés ? Le CMSS procède-t-il à des inspections régulières ? Les dossiers des inspections précédentes sont-ils examinés périodiquement ? Une attention particulière est-elle accordée à la manutention des matériaux, aux équipements mobiles, aux installations électriques, aux points d'échantillonnage, aux risques chimiques et biologiques, aux zones ou équipements très chauds et très froids, à la poussière, aux vapeurs et fumées, au rayonnement, au bruit, aux risques de chutes, aux échelles, aux tuyaux, aux véhicules, aux risques d'incendie et à la protection incendie ? Évaluez cet indicateur en examinant les six derniers rapports d'inspection des lieux de travail et en vérifiant que toutes les mesures de suivi ont été prises.

2 Hygiène au travail : Le CMSS participe-t-il aux programmes de surveillance de l'hygiène du travail ? Les niveaux de polluants industriels sont-ils conformes ? Les niveaux de polluants industriels s'améliorent-ils ou s'aggravent-ils ? Y a-t-il des plaintes des travailleuses et travailleurs au sujet de la qualité de l'air ? Évaluez cet indicateur en examinant tous les dossiers disponibles auprès du service d'hygiène du travail et en sondant les membres du CMSS.

3 Maladies professionnelles : Combien y a-t-il de cas de cancer, surtout chez les travailleuses et travailleurs de longue date ou les retraités ? Comment le nombre observé de cas de cancer se compare-t-il aux probabilités ? Évaluez cet indicateur en examinant le procès-verbal du CMSS pour voir s'il y a des preuves que ces maladies sont prises en compte.

4 Stress : Combien de plaintes relatives au stress ou de situations d'épuisement professionnel sont-elles enregistrées ? Combien y a-t-il de griefs par année ? Le taux augmente-t-il ou diminue-t-il ? Y a-t-il un taux élevé de roulement du personnel, de démissions ou de départs à la retraite anticipée ? La sécurité d'emploi est-elle élevée ou faible ? Y a-t-il un taux élevé de vandalisme et de vols ? Y a-t-il beaucoup de plaintes de clients au sujet d'un produit ? Y a-t-il eu des incidents de conflit ou de violence graves ? Y a-t-il eu des suicides ou des tentatives de suicide au sein du groupe d'employés ? Existe-t-il un programme d'aide aux employés (PAE) ? Quelle est la fréquence de son utilisation ? Existe-t-il un programme de dépistage des drogues (un indicateur négatif – ce programme peut créer un stress supplémentaire et ne résout pas le problème de l'abus de drogues) ? L'employeur est-il proactif dans ses efforts pour prévenir le harcèlement, l'intimidation et les abus ? S'agit-il d'un lieu où le travail par quarts est requis ? Les travailleuses et travailleurs sont-ils formés pour composer avec le travail par quarts ? Évaluez cet indicateur en cherchant des preuves de ce qui précède, en examinant les dossiers statistiques sur l'utilisation du PAE, les plaintes de harcèlement, les programmes de formation et les services offerts aux travailleuses et travailleurs de quarts.

5 Entretien ménager : Les conditions physiques et l'environnement de travail sont-ils propres, bien éclairés, exempts d'encombrement et propices à la sécurité ? Évaluez cet indicateur par une inspection des conditions physiques d'une zone du lieu de travail.

6 Refus de travailler : Y a-t-il beaucoup de refus de travailler pour des raisons de sécurité ? Quel est le rôle du CMSS dans les enquêtes sur les refus de travailler ? Sont-elles bien gérées ? Comment sont-elles résolues ? S'il y a très peu de refus de travailler, la peur est-elle un facteur ? Évaluez cet indicateur en examinant les dossiers des enquêtes du CMSS sur les refus de travailler.

NORMES POUR LES AUDITS DE SÉCURITÉ

Dans la section précédente, divers indicateurs ont été suggérés. Certaines suggestions ont également été faites sur la façon d'estimer ou d'évaluer chacun d'entre eux.

Pour certains d'entre eux, un compte rendu écrit pourrait être examiné. Ainsi, dans le cas des indicateurs de l'efficacité du Comité mixte sur la santé et la sécurité, il est évident que le procès-verbal du Comité est un document à examiner. Les autres documents qui peuvent être utilisés comprennent les permis de travail, les dossiers ou rapports d'entretien, les résultats de laboratoire, etc.

Pour d'autres, la technique d'enquête fonctionne bien. Demandez aux travailleuses et travailleurs leur opinion et compilez les résultats.

L'observation directe des conditions est un autre moyen évident d'évaluer un indicateur.

Une fois que vous avez déterminé quelle est la technique de mesure ou d'observation à utiliser, l'étape suivante consiste à analyser le type d'information à votre disposition.

L'établissement d'une norme pour chaque technique exige que vous déterminiez ce qui, dans le cas de chaque indicateur, serait une observation acceptable.

S'il est possible d'obtenir de l'information quantitative, commencez par une échelle qui évalue le résultat. Où se situe, sur cette échelle, le niveau de performance acceptable ?

Dans quelques cas, une norme réglementaire, technique ou autre norme généralement acceptée peut exister. Les audits de sécurité regroupés prescrivent souvent les indicateurs, les techniques de mesure et les normes à utiliser.

Vous êtes maintenant prêt à comparer vos résultats à la norme que vous avez choisie. Au fur et à mesure que le temps passe et que l'expérience de votre système de vérification évolue, vous voudrez peut-être réexaminer vos normes pour voir si elles peuvent être resserrées autant que possible.

POLITIQUES ET PROCÉDURES CORRECTIVES

Lors de la conception de politiques et de procédures correctives, il est important de penser à la fois à court terme et à long terme.

La correction à court terme pose la question : Que faut-il faire pour éviter qu'un accident se produise aujourd'hui ?

La correction à long terme pose la question : Que faut-il faire pour éviter qu'un accident ne se produise ?

Comme on peut le constater, les réponses à ces deux questions seront souvent différentes.

Les actions des individus jouent un rôle dans la cause des accidents, mais la conception du lieu de travail n'est pas un accident ! Quelqu'un a pris la décision consciente de le concevoir d'une certaine façon. Pour résoudre les problèmes du milieu de travail, nous devons d'abord l'examiner attentivement. Nous pouvons vouloir puiser dans les connaissances des hygiénistes, des ingénieurs, des médecins, des scientifiques, des toxicologues ou d'autres personnes, mais en fin de compte, les experts sur le lieu de travail sont les personnes qui y travaillent : VOUS.

Examinons quelques-unes des explications traditionnelles des accidents du travail et des maladies professionnelles :

- 1 « Certains travailleurs et travailleuses sont tout simplement 'sujets aux accidents'. Leur malchance leur attire des accidents. » Malgré les recherches sur les statistiques des accidents, aucune preuve n'a jamais été trouvée pour prouver qu'il existe une « propension aux accidents ».
- 2 « Les travailleurs essaient d'être 'négligents'. La négligence des travailleurs est la cause de la plupart des accidents. » L'idée que les travailleuses et travailleurs se fichent de savoir s'ils se blessent ou non présume beaucoup de choses et a souvent pour effet de blâmer la victime. Certains employeurs ont récemment adopté des approches de la sécurité fondées sur le comportement qui mettent l'accent sur le contrôle du comportement à risque des travailleurs individuels. Pourtant, ces mêmes employeurs encouragent souvent la prise de risques, inconsciemment ou non. Les gens ont tendance à prendre plus de risques lorsqu'ils sont récompensés de les avoir pris, lorsqu'ils reçoivent des messages contradictoires sur l'importance de la sécurité par rapport à la production et lorsque la prise de risques semble donner un sens à ce qui est autrement incompréhensible dans l'environnement de travail (« ...au moins les risques pris sont ceux que je contrôle ») ; en d'autres termes, lorsque la « culture de sécurité » fait défaut.
- 3 « Certains travailleurs sont plus sensibles aux blessures ou aux maladies que d'autres. » Cette théorie mène à des vérifications pré-emploi intensives pour s'assurer que seuls les candidats

les plus en santé et les plus aptes sont embauchés. Malgré tous ces efforts, la recherche a montré que les examens médicaux préalables à l'emploi sont rarement prédictifs d'une maladie future. En ce qui concerne les blessures, les statistiques sont semblables pour ce qui est des blessures, des maladies et de l'absentéisme entre les travailleuses et travailleurs qui ont reçu des indemnités d'accident du travail à un moment donné et ceux qui étaient auparavant en bonne santé.

- 4 « La plupart des maladies sont causées par des choix de vie. » Nous avons tous le droit de faire des choix de vie ; certains feront des choix judicieux, d'autres pas. Dans quelle mesure le pouvoir de l'employeur s'étend-il à notre vie privée ? Pensez un instant au cancer. Le tabagisme et l'alimentation sont considérés comme les deux principales causes de cancer. Ce que l'on oublie souvent, c'est que l'occupation est au moins la troisième cause principale. Cela représente un nombre énorme de décès par cancer pour lesquels les victimes n'avaient pas le choix.
- 5 « Toutes les activités, y compris le travail, comportent un élément de risque. Quand les travailleurs viennent travailler ici, ils acceptent volontairement les risques liés à leur travail. » Cette déclaration suppose que le marché du travail est totalement ouvert avec un taux de chômage nul, que la rémunération des différents emplois est basée uniquement sur le risque et que les gens prennent des décisions concernant leur carrière pour une seule raison, à savoir comparer le risque au salaire. Ce sont là de fausses suppositions. Les gens travaillent pour vivre, pas pour mourir.

LES TRAVAILLEURS NE SONT PAS À BLÂMER

Dans toutes ces « théories » sur la causalité des accidents, l'accent est mis sur le travailleur individuel. La prévention consiste alors à protéger les travailleuses et travailleurs contre eux-mêmes.

En réalité, le travail n'est pas une activité strictement individuelle ; cette activité est de nature sociale et organisationnelle. La capacité de chaque travailleur à prendre des décisions sur la façon de travailler à un moment donné est limitée par la supervision, les outils et l'équipement fournis, les choix déjà faits sur le processus de production et la conception du lieu de travail, les actions des collègues et des superviseurs, les instructions et procédures opérationnelles, etc. Les correctifs doivent donc se concentrer sur l'organisation et non sur l'individu.

Par exemple, une erreur « involontaire » de l'opérateur se produit souvent à la suite d'exigences de production

imposées par les propriétaires de l'entreprise. D'autre part, la conception du lieu de travail est le résultat de décisions prises par la direction. Si un système exige une vigilance à 100 % du temps pour éviter une catastrophe, il est garanti qu'une catastrophe va avoir lieu et il n'y a aucun sens à blâmer le travailleur lorsqu'elle survient.

La conception du lieu de travail et des processus n'est pas le fruit du hasard. Quelqu'un a décidé de concevoir et d'exploiter l'usine d'une certaine façon. La direction a le pouvoir ultime de faire des choix sur les produits chimiques, la technologie, les instruments, les systèmes d'alarme, la fréquence et les procédures d'entretien, et même la formation – et elle conserve la responsabilité associée à ce pouvoir. Ces choix peuvent être bons ou mauvais. Si tout va bien, des systèmes sont mis en place pour prévenir les accidents, les blessures et les maladies. Par conséquent, les systèmes devraient être proactifs dans la maîtrise des dangers.

Si l'on doit tenir compte de l'erreur ou du comportement humain, certains facteurs humains souvent négligés peuvent inclure la fatigue, le stress, le travail par quarts et l'ergonomie de la conception des postes de travail, des outils et des équipements. Même quelque chose d'aussi simple qu'un cadran ou un bouton doit être perçu et compris par la personne qui l'utilise, et cela dépend en grande partie de la façon dont la commande ou l'instrument est conçu.

Les mesures correctives devraient généralement être choisies parmi l'éventail des solutions de rechange disponibles, selon l'ordre de préférence suivant :

- 1 Le contrôle à la source ou très près de celle-ci (si le danger peut être éliminé ou complètement isolé par substitution ou par des contrôles techniques efficaces).
- 2 Le contrôle le long de la voie d'exposition.
- 3 Le contrôle au niveau du travailleur.

QUELQUES MOTS SUR LES PROGRAMMES AXÉS SUR LE COMPORTEMENT

Selon une théorie avancée par certains consultants en comportement, tous les dangers sont liés au comportement. Même les équipements défectueux ou les produits chimiques dangereux, par exemple, impliquent des choix faits par les ingénieurs et les acheteurs. Par conséquent, selon les comportementalistes, le comportement humain est la clé de l'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité.

En règle générale, les programmes de sécurité axés sur le comportement impliquent :

- 1 Une observation des tâches ;
- 2 Une analyse des tâches pour identifier les problèmes de sécurité potentiels liés aux tâches ;
- 3 La mise en œuvre de mesures fondées sur l'observation et l'analyse des emplois afin d'améliorer le rendement en matière de sécurité ; et
- 4 De nouvelles observations et analyses périodiques.

IndustriALL ne recommande pas les programmes axés sur le comportement pour les raisons suivantes :

- Leur tendance à ignorer ou à minimiser l'importance des dangers non comportementaux (p. ex. dangers physiques, mesures d'hygiène du travail, ergonomie et produits chimiques toxiques).
- Leur tendance à ignorer le comportement du personnel de gestion et d'ingénierie, en particulier ceux qui participent à la conception de l'usine ou l'installation, qui peuvent ne plus être sur place.
- Leur tendance à la recherche de fautes et à la punition.

Il est difficile de garantir qu'un programme axé sur les comportements sera mis en œuvre avec l'engagement de maintenir une stricte confidentialité et d'éviter les reproches résultant des observations, et de développer et maintenir ainsi la confiance. Néanmoins, certains pensent que les programmes axés sur les comportements peuvent réussir à utiliser les connaissances des travailleuses et travailleurs pour identifier des « solutions pour la main-d'œuvre » aux problèmes liés aux risques de sécurité, tout en maintenant un niveau élevé d'implication des employés et une rétroaction positive sur la maîtrise des risques.

Notre critique des programmes axés sur les comportements est que le « comportement humain » est le plus souvent interprété comme le « comportement des travailleuses et travailleurs ». Les décisions et les actions des superviseurs et des gestionnaires sont rarement passées au crible. Encore plus difficile à observer est le comportement clé conduisant à un danger ergonomique ou chimique, qui peut avoir été le fait d'un ingénieur, d'un médecin ou d'un toxicologue au moment où l'usine a été conçue. Les observateurs et auditeurs sur le lieu de travail n'ont pas accès à ces personnes – surtout s'il s'agit de la seule partie visible d'un programme axé sur les comportements.

Malheureusement, certaines directions ont montré leur détermination à mettre en œuvre un programme axé sur les comportements en dépit de ces préoccupations.

Si tel est le cas de votre lieu de travail, évitez à tout prix le blâme et les mesures punitives. Traitez les observations avec une attitude d'apprentissage, c'est-à-dire « que pouvons-nous apprendre ». Assurez-vous que la participation des observateurs et des personnes observées est volontaire.

Si le programme semble devenir punitif ou détourner l'attention des questions de santé et de sécurité importantes pour les travailleurs, le soutien et la coopération des travailleurs au programme doivent être retirés.

CONCLUSION

Pour IndustriALL Global Union, la santé et la sécurité ne sont pas seulement une fonction administrative ou de service. Il ne s'agit pas seulement de se conformer à la lettre de la loi. Les mesures de santé et de sécurité représentent quelque chose de fondamental auquel nous croyons et que nous exigeons. Le Comité mixte de santé et sécurité est la pièce maîtresse de la santé et de la sécurité au travail. Les audits de sécurité sont un outil qui peut être utilisé par le Comité mixte sur la santé et la sécurité pour évaluer et améliorer les systèmes de sécurité dans un lieu de travail.

QUELQUES DÉFINITIONS

Note : Les définitions suivantes ne sont peut-être pas identiques aux définitions du dictionnaire, mais elles reflètent la façon dont le terme est généralement utilisé dans les discussions sur la santé et la sécurité au travail.

➤ ABSORPTION

Processus par lequel les produits chimiques pénètrent directement dans l'organisme par la peau. Certains produits chimiques peuvent pénétrer dans l'organisme en quantités importantes par cette voie. Exemples : benzidine, disulfure de carbone, cyanure, phénol et bien d'autres. L'INGESTION et l'INHALATION sont deux autres voies de pénétration.

➤ ADN

Acide désoxyribonucléique. L'ADN est une grosse molécule qui se trouve dans le noyau des cellules et qui contient les instructions relatives aux activités cellulaires. Les instructions sont inscrites selon un code déterminé par la séquence de quatre acides nucléiques différents qui forment des paires constituant la double hélice de la molécule d'ADN.

➤ À LA SOURCE

Dans une discussion sur le meilleur moyen de maîtriser un danger, l'expression « à la source » est utilisée pour décrire une stratégie visant à éliminer complètement le danger, par exemple, en le supprimant au moyen d'une mesure d'ingénierie ou en remplaçant un produit chimique dangereux par un produit moins toxique. C'est la meilleure stratégie possible parce qu'il n'est alors plus nécessaire d'effectuer d'autres activités de surveillance, d'entretien, de contrôle ou de formation, car le danger a carrément été éliminé. Comparez cette définition avec celles des expressions À LA SOURCE et AU NIVEAU DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS.

➤ ASPHYXIANANT

Se dit d'un gaz qui n'est pas un poison, mais qui ne soutient pas la vie. C'est le cas, par exemple, de l'azote et du dioxyde de carbone, que nous respirons tout le temps. Cependant, s'ils remplaçaient l'oxygène qui est dans l'air, nous mourrions parce que ces deux gaz ne soutiennent pas la vie comme le fait l'oxygène.

➤ AU NIVEAU DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Dans une discussion sur la meilleure façon de contrôler un danger, l'expression « au niveau des travailleuses et travailleurs » est utilisée pour décrire une stratégie visant à contrôler un danger au point d'interaction avec la travailleuse ou le travailleur. Parmi les exemples possibles, mentionnons les procédés de travail, l'équipement de protection individuelle (EPI) et les mesures administratives, comme la rotation des postes. Le point d'interaction avec la travailleuse ou le travailleur est l'endroit le moins efficace pour contrôler un danger parce que cette stratégie exige l'élaboration d'un programme de contrôle et la surveillance constante de la conformité, du caractère satisfaisant et de l'adéquation de l'EPI, de l'entretien et de la disponibilité des EPI, ainsi que des formations et des mesures garantissant l'utilisation des EPI, etc. Par conséquent, les mesures de contrôle au niveau des travailleurs sont rarement efficaces à 100 %.

➤ BIORISQUE

Ce terme désigne des agents infectieux comme les bactéries, les virus et les prions, tout en englobant également d'autres dangers biologiques tels que les moisissures, les champignons et leurs spores, les pollens et les squames d'animaux, des insectes microscopiques et, parfois, d'autres biomolécules comme des protéines, des enzymes, des hormones et des molécules d'ADN.

➤ BRUIT

Énergie émise sous forme de vibrations dans l'air, que les oreilles peuvent détecter.

➤ BRÛLURE

Domages tissulaires causés directement par la chaleur. Parfois, l'expression « brûlure chimique » est utilisée pour désigner les dommages causés à un tissu par un produit chimique corrosif.

➤ BRUME

Petites gouttelettes d'un liquide en suspension dans l'air.

➤ CANCÉRIGÈNE

Se dit d'une substance ou d'un agent susceptible de causer le cancer. Un agent cancérigène peut être un initiateur de cancer (implique la capacité d'endommager ou de modifier l'ADN d'une cellule, en créant ou débloquent une séquence d'ADN favorable au développement d'un cancer, c'est-à-dire un « gène du cancer ») ou un promoteur de cancer (implique la capacité de provoquer ou de signaler un ou plusieurs événements biochimiques qui sont l'expression du « gène du cancer »). Certains agents cancérigènes sont à la fois des initiateurs et des promoteurs.

➤ CARACTÉRISATION DES DANGERS

Une évaluation des types de blessures potentiels et des effets néfastes sur la santé qui sont associés aux dangers identifiés. Voir IDENTIFICATION DES DANGERS.

➤ CARACTÉRISATION DES RISQUES

Estimation de la probabilité et de la gravité potentielle d'une lésion ou d'une maladie professionnelle résultant d'une exposition à des dangers identifiés.

➤ CHAMP ÉLECTROMAGNÉTIQUE (CEM)

L'électricité produit toujours des champs électriques et des champs magnétiques. Bien que les champs électriques et magnétiques aient des propriétés différentes et qu'il soit possible de les mesurer séparément, ils sont souvent regroupés ensemble et désignés sous le nom de « champs électromagnétiques » ou CEM. Nous sommes tous continuellement entourés de CEM, au travail et à la maison. S'il y a la moindre possibilité que les champs magnétiques aient des effets négatifs sur la santé humaine, alors il faut les prendre très au sérieux en raison du nombre énorme de personnes qui y sont exposées.

➤ CHRONIQUE

Se dit d'un processus pathologique qui s'inscrit dans le long terme et qui résiste aux traitements et qui est donc souvent permanent. Il est en effet souvent impossible de guérir complètement d'une maladie chronique parce qu'en général les dommages à l'origine de la maladie se sont échelonnés sur plusieurs années, provoquant des dommages irréversibles à un organe ou à un système. Par exemple, la plupart des gens se rendent compte qu'ils ont une maladie pulmonaire seulement lorsque 85 % de leur capacité pulmonaire a déjà été détruite de façon irréversible. Cela est rendu possible par le fait que les activités normales ne requièrent souvent pas plus de 15 % de la capacité de deux poumons en santé.

➤ CORROSIF

Produit chimique qui peut causer par contact direct des dommages aux tissus vivants, par exemple, les acides forts (p. ex. l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique) et les bases fortes (p. ex. la soude caustique).

➤ CUMULATIF

Se dit de poisons ou de substances toxiques qui sont éliminés de l'organisme plus lentement que leur vitesse d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption. La concentration de ces substances dans l'organisme augmente jusqu'à ce que l'effet qu'elles provoquent sur la santé soit observable.

➤ DANGER

Substance ou circonstance ayant le potentiel de causer des dommages en raison de ses caractéristiques inhérentes. Comparez cette définition avec celle du terme RISQUE. Une substance toxique, par exemple, constitue un danger même si personne n'y est exposé. Toutefois, si la possibilité d'exposition est faible, le risque pourrait ne pas être important.

➤ DANGER MÉCANIQUE

Types de dangers associés aux véhicules, à l'équipement mobile et aux machines industrielles qui ont le potentiel de couper, de sectionner ou d'écraser des parties du corps.

➤ EFFET AIGU

État qui survient instantanément ou rapidement après une exposition à un danger. Par exemple, l'empoisonnement au monoxyde de carbone, au sulfure d'hydrogène ou au cyanure provoque un effet aigu. Il est souvent possible de se rétablir complètement d'un effet aigu non mortel. Comparez cette définition avec celles de CHRONIQUE et de LATENCE.

➤ EFFET SYNERGIQUE

Cette expression est utilisée lorsque deux dangers interagissent l'un avec l'autre de telle sorte que chacun multiplie le risque produit par l'autre. Voici deux exemples bien connus : tabagisme et exposition à l'amiante ; exposition à des solvants chlorés et consommation de boissons alcoolisées. Comme il est difficile de faire des recherches sur les interactions synergiques, il y en a probablement beaucoup plus que celles qui sont connues.

➤ ÉMANATIONS, FUMÉES ET VAPEURS

Petites particules qui ont été libérées sous forme liquide, mais qui se condensent rapidement en un solide, et qui demeurent en suspension dans l'air. Par exemple, les fumées de soudage sont libérées à partir des points de soudure sous la forme de minuscules gouttelettes de métal fondu, mais qui changent presque instantanément d'état pour devenir de petites particules solides.

➤ ÉNERGIE

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, l'énergie peut être considérée comme tout ce qui a la capacité de provoquer un mouvement ou des blessures. Lorsque l'équipement est cadenassé avant d'en faire l'entretien, toutes les sources potentielles d'énergie doivent être prises en compte. Pensons par exemple à l'énergie cinétique (les pièces qui bougent encore) ; l'énergie potentielle due à la gravité ; l'énergie emmagasinée dans des systèmes sous pression ou des ressorts comprimés ; l'énergie électrique ; l'énergie chimique ; l'énergie lumineuse ; l'énergie thermique ; et les rayonnements ionisants.

➤ **ERGONOMIE**

Principe par lequel les tâches à exécuter sont conçues de façon à correspondre aux caractéristiques réelles des travailleurs et travailleuses. Les ergonomes étudient la taille et la force des travailleurs et travailleuses par rapport aux exigences de leur travail, aux postures et aux mouvements qu'ils doivent adopter et faire, à la fréquence des mouvements répétitifs, ainsi qu'à d'autres aspects relatifs aux systèmes humains et de travail.

➤ **ÉVALUATION DE L'EXPOSITION**

Évaluation du potentiel et du niveau de l'exposition à des dangers identifiés, comme une évaluation des fréquences d'exposition, le nombre de travailleuses et travailleurs exposés et les intensités des expositions. Voir IDENTIFICATION DES DANGERS.

➤ **ÉVALUATION DES RISQUES**

Processus comportant les étapes suivantes : i) identification des dangers ; ii) caractérisation des dangers ; iii) évaluation de l'exposition ; iv) caractérisation des risques.

➤ **EXPLOSIFS**

Produits chimiques qui se consomment ou réagissent si rapidement et violemment qu'une onde de choc se produit. Les explosifs sont des composés instables qui peuvent exploser sous l'effet d'un choc ou de températures élevées, même en l'absence d'une source de feu.

➤ **EXPOSITION**

Façon dont le danger interagit avec l'organisme ou pénètre dans l'organisme, que ce soit par absorption, contact, ingestion, inhalation ou infection. Les estimations quantitatives de l'exposition à une substance toxique mesurent la quantité et la concentration de la substance, la nature du travail effectué et l'étendue du contact entre le travailleur et la substance, le nombre de personnes exposées au danger et la durée de l'exposition.

➤ **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**

Formulaire prescrit par la loi pour la divulgation de renseignements sur les matières dangereuses ; une exigence du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

➤ **FICHE SIGNALÉTIQUE (FS) – Voir FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**

Formulaire prescrit par la loi pour la divulgation de renseignements sur les matières dangereuses.

➤ **GESTION DES RISQUES**

Processus consistant à utiliser l'évaluation des risques dans le but de prendre des décisions stratégiques concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et de choisir les meilleures options de prévention et de contrôle. L'évaluation et la gestion des risques sont généralement présentées comme un système de prise de décision scientifique et impartial, idéalement exécuté en secret par des « professionnels ». Cela dit, les systèmes de prise de décision fondés sur le risque reposent généralement en grande partie sur des hypothèses, et particulièrement sur l'hypothèse voulant que les données utilisées aux diverses étapes soient complètes et exactes. À comparer avec la définition de PRINCIPE DE PRÉCAUTION.

➤ **IDENTIFICATION DES DANGERS**

L'identification des matières dangereuses, outils, pièces d'équipement, agents biologiques, produits chimiques, agents physiques et exigences professionnelles susceptibles de causer une blessure ou des effets néfastes sur la santé.

➤ **INGESTION**

Processus par lequel quelque chose pénètre dans l'organisme par la voie du système digestif. Bien que l'ingestion ne soit normalement pas considérée comme un problème lié au travail, les travailleuses et travailleurs peuvent ingérer des quantités importantes de produits chimiques en avalant leur salive ou en se léchant les lèvres.

➤ **INHALATION**

Processus par lequel quelque chose pénètre dans l'organisme par la voie du système respiratoire. L'inhalation est généralement considérée comme la voie d'entrée potentielle la plus importante pour les substances toxiques présentes dans les lieux de travail, même si l'ingestion et l'absorption peuvent également être importantes dans certains cas.

➤ **LATENCE**

Période entre l'exposition à une matière dangereuse et l'apparition d'effets sur la santé. On parle surtout de latence en lien avec le cancer professionnel. Par exemple, deux ou trois décennies peuvent s'écouler entre la première exposition d'un travailleur à l'amiante et l'apparition d'une maladie liée à l'amiante.

➤ **LE LONG DE LA VOIE D'EXPOSITION**

Dans une discussion sur la meilleure façon de maîtriser un danger, les expressions « le long de la voie » et « le long de la voie d'exposition » sont utilisées pour décrire une stratégie visant à maîtriser un danger quelque part entre son origine et le point d'interaction avec une travailleuse ou un travailleur. Comparez cette définition avec celles des expressions À LA SOURCE et AU NIVEAU DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS. Exemples : dispositifs de protection sur les machines, bâtis des machines ayant la capacité d'absorber le bruit, ventilation par aspiration à la source et ventilation générale.

➤ LUMIÈRE

Rayonnement électromagnétique visible.

➤ MESURE DE CONTRÔLE

Stratégie utilisée pour éviter qu'un danger ne cause une blessure ou une maladie. Une bonne pratique d'hygiène industrielle consiste à reconnaître que le meilleur endroit pour contrôler un danger est à la source, alors que le point le moins efficace se trouve au niveau des travailleuses et travailleurs. On dit des mesures de contrôle mises en place entre la source de danger et les travailleuses et travailleurs qu'elles se situent « le long de la voie d'exposition ».

➤ MUTAGÈNE

Se dit d'un agent susceptible de causer des mutations génétiques (ADN) dans les cellules germinales (spermatozoïdes chez l'homme, ovules chez la femme) pouvant être transmises aux descendants. Les mutations peuvent entraîner des mortinaissances, des anomalies congénitales héréditaires, une prédisposition au cancer et d'autres changements. Comparez cette définition avec celle de TÉRATOGENÈ.

➤ NORME

Spécification reconnue ou niveau de rendement attendu en matière de santé et de sécurité au travail.

➤ ORGANE

Partie structurelle identifiable du corps ayant une fonction particulière. Dans les discussions portant sur les effets d'un produit chimique toxique, il est souvent important d'indiquer les effets produits sur un ou des organes spécifiques.

➤ OXYDANT

Bien que n'étant pas inflammables ou explosifs en soi, les oxydants favorisent la combustion ou des réactions dangereuses. L'oxygène fait évidemment partie de ce groupe, dont font également partie les peroxydes organiques, les permanganates et toutes les substances qui favorisent la combustion d'autres matières.

➤ POINT DE PINCEMENT

Danger mécanique courant désignant l'endroit où deux pièces mobiles, ou une pièce mobile et une pièce stationnaire, sont susceptibles de coincer un travailleur ou une partie de son corps. Les points de pincement sont susceptibles de couper, de sectionner ou d'écraser des parties du corps.

➤ POISON

Substance dangereuse qui interfère directement avec les processus biochimiques des cellules de l'organisme. Par exemple, le monoxyde de carbone nuit à la capacité de l'hémoglobine contenue dans les globules rouges du sang de transporter l'oxygène dans le corps, car son affinité pour l'hémoglobine est plus forte que celle de l'oxygène. Le sulfure d'hydrogène est une neurotoxine (la première partie des mots composés se terminant par « toxine » désigne généralement

l'organe ou le système attaqué par la substance toxique) qui nuit aux processus biochimiques permettant au cerveau et aux cellules nerveuses de transmettre des signaux. Le sulfure d'hydrogène entraîne habituellement la mort en empêchant la transmission des signaux nerveux qui contrôlent la respiration. Les poumons cessent de fonctionner, causant la mort par asphyxie. Le terme TOXIQUE est un synonyme de poison.

➤ POUSSIÈRES

Petites particules de substances solides présentes en suspension dans l'air. La taille des particules est importante, et les hygiénistes industriels recherchent souvent des « poussières respirables ». Les grosses particules de poussière ont tendance à rester emprisonnées dans le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures. Les particules inférieures à une certaine taille sont beaucoup plus susceptibles de pénétrer profondément dans les poumons, et c'est pourquoi on dit qu'elles sont « respirables ».

➤ PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Processus décisionnel tenant pour acquis que les données disponibles au sujet d'un danger sont rarement exactes et jamais complètes. Lorsqu'une activité fait craindre une menace pour la santé des travailleurs ou pour la salubrité de l'environnement, des mesures de précaution devraient être prises même si certaines relations de cause à effet ne sont pas encore totalement démontrées d'un point de vue scientifique. L'application du principe de précaution doit être ouverte, éclairée et réalisée avec la participation des parties courrant le risque d'être touchées. Elle doit également comporter l'examen de toutes les solutions de rechange, y compris celle de ne prendre aucune mesure.

➤ PROPRIÉTÉS

Les caractéristiques inhérentes d'une substance donnée. Les propriétés d'une matière dangereuse sont immuables et ne dépendent pas de la quantité ou de la concentration, du mode d'utilisation, du nombre de travailleurs exposés ou du niveau de leur exposition.

➤ RADIOACTIF

Se dit des matières qui émettent un rayonnement ionisant par un processus naturel de désintégration atomique.

➤ RAYONNEMENT

Ce terme désigne l'énergie électromagnétique qui peut se déplacer dans l'espace. La chaleur, les signaux de radio et de télévision, les micro-ondes et la lumière sont toutes des formes de rayonnement, mais, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, ce terme est habituellement associé à une énergie et à une fréquence élevées se situant à l'extrémité supérieure du spectre électromagnétique. Le rayonnement à grande énergie (par exemple les rayons X et les rayons gamma) peut arracher des électrons des atomes, produisant ainsi des ions, et c'est pour cette raison qu'il est souvent appelé « rayonnement ionisant ». Le rayonnement ionisant est particulièrement dangereux, car, pénétrant profondément dans le corps, il peut détruire de manière invisible les cellules et endommager l'ADN, provoquant la formation de tumeurs ou de cancers.

➤ RÉACTIF

Se dit d'une substance qui est instable seule ou en combinaison avec d'autres matières. S'entend habituellement de matières pouvant subir une décomposition ou une polymérisation rapide ou qui réagissent violemment avec des substances communes, telle que l'eau.

➤ RELATION DOSE-EFFET

Le rapport entre le niveau d'exposition (la dose) à un agent chimique, biologique ou physique et la gravité et la fréquence des effets néfastes sur la santé (l'effet).

➤ RISQUE

La probabilité que l'exposition à un danger se produise et entraîne un résultat indésirable. Par exemple, le sulfure d'hydrogène est un danger parce qu'il a la propriété d'être un gaz toxique. Cependant, il n'y a un risque d'empoisonnement au sulfure d'hydrogène que lorsqu'il y a une possibilité que des travailleuses et travailleurs y soient exposés. Plus grand est le nombre de travailleurs pouvant être exposés et plus grande est la concentration du sulfure d'hydrogène, plus le risque couru est grand même si les propriétés du sulfure d'hydrogène sont constantes. Comparez cette définition avec celle de DANGER.

➤ SENSIBILISANT

Les sensibilisants sont habituellement définis comme des substances capables de produire une réaction allergique par le biais d'une interaction avec le système immunitaire, mais cette définition n'est pas tout à fait adéquate dans le contexte de la santé et de la sécurité au travail.

Par exemple, les isocyanates sont des sensibilisants industriels bien connus parce que les travailleuses et travailleurs peuvent développer de graves réactions de type asthmatique après avoir été exposés à des quantités infimes d'isocyanates. Toutefois, le mécanisme par lequel les isocyanates produisent une sensibilisation ne semble pas suivre le processus normal par lequel les gens deviennent allergiques au pollen, par exemple, et n'est pas entièrement compris. De plus, il est difficile de classer les substances sensibilisantes parce que la réaction qu'elles suscitent dépend davantage des différences individuelles que de la réaction à une substance toxique typique.

➤ SYSTÈME

Groupe d'organes et de structures du corps ayant des fonctions connexes, dont voici quelques exemples : le système digestif, le système nerveux, le système reproducteur, le système circulatoire.

➤ SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)

Le successeur international de divers systèmes nationaux d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Craignant que la prolifération des lois nationales sur le « droit de savoir » ne devienne un obstacle au commerce, plusieurs organismes des Nations Unies ont reçu le mandat de mettre au point un système international harmonisé de classification et de divulgation de renseignements sur les produits chimiques dangereux.

➤ TÉRATOGENE

Se dit d'un agent susceptible de causer des anomalies congénitales sans nécessairement endommager l'ADN des cellules germinales. (Comparez cette définition avec celle de MUTAGÈNE. Par exemple, la thalidomide (un médicament qui a déjà été prescrit à des femmes enceintes et dont les résultats furent désastreux) aurait causé des anomalies congénitales en interférant avec les signaux biochimiques qui guident le développement du fœtus dans l'utérus de la mère. Toutefois, on ne croit pas que la thalidomide ait la capacité d'endommager l'ADN. Par conséquent, les personnes présentant à la naissance des anomalies causées par la thalidomide auraient autant de chance d'avoir des enfants normaux que la population en général, puisque leurs anomalies ne sont pas le résultat de mutations.

➤ TOXICOLOGIE

La science qui a pour objet l'étude des poisons et des substances toxiques. La toxicologie cherche à identifier les substances qui sont toxiques, à déterminer les concentrations ou quantités auxquelles elles présentent un danger et à décrire les mécanismes par lesquels elles agissent sur l'organisme. En général, les recherches en toxicologie visent à établir un lien entre la dose ou la concentration d'une matière dangereuse et les effets observés sur la santé. Lorsque des recherches sont réalisées sur des animaux de laboratoire, les effets observés sur la santé sont généralement la mort, et le résultat de la recherche est exprimé en CL50 (concentration létale 50), unité qui signifie qu'à cette concentration la substance étudiée a tué la moitié des animaux utilisés pour l'expérience, ou en DL50 (dose létale 50), unité représentant la dose administrée à des animaux de laboratoire nécessaire pour tuer en un temps déterminé la moitié d'entre eux. Les toxicologues utilisent aussi des cultures cellulaires, des modèles informatiques et d'autres méthodes pour prédire la toxicité d'une substance donnée.

➤ TOXIQUE

Se dit d'une substance dangereuse qui interfère directement avec les processus biochimiques des cellules de l'organisme. Par exemple, le monoxyde de carbone diminue la capacité de l'hémoglobine contenue dans les globules rouges du sang de transporter l'oxygène dans le corps, car son affinité pour l'hémoglobine est plus forte que celle de l'oxygène. Le sulfure d'hydrogène est une neurotoxine (la première partie des mots composés se terminant par « toxine » désigne généralement l'organe ou le système affecté par la substance toxique) qui nuit aux processus biochimiques permettant au cerveau et aux cellules nerveuses de transmettre des signaux. Le sulfure d'hydrogène entraîne habituellement la mort en empêchant la transmission des signaux nerveux qui contrôlent la respiration. Les poumons cessent de fonctionner, causant la mort par asphyxie. Le terme POISON est un synonyme de toxique.

Siège

IndustriALL Global Union

54 bis, route des Acacias
1227 Geneva Switzerland
Tel: +41 22 308 5050
Email: info@industriall-union.org

Bureaux régionaux

Bureau de l'Afrique

Physical address:
North City House
Office S0808 (8th Floor)
28 Melle Street, Braamfontein
Johannesburg 2001 South Africa
Tel: +27 11 242 8680
Email: africa@industriall-union.org

Postal address:
P O Box 31016
Braamfontein 2017 South Africa

Bureau de l'Asie du Sud

16-D, 16th Floor
Atma Ram House
No.1, Tolstoy Marg
New Delhi - 110 001 India
Tel: +91 11 4156 2566
Email: sao@industriall-union.org

Bureau de l'Asie du Sud-Est

809 Block B, Phileo Damansara II
No 15, Jalan 16/11
46350 Petaling Jaya Selangor Darul
Ehsan, Malaysia
Email: seao@industriall-union.org

Bureau de la CÉI

Str. 2, d.13, Grokholsky per., Room 203
12090 Moscow Russia
Tel: +7 495 974 6111
Email: cis@industriall-union.org

Bureau de l'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida 18 de Julio No 1528
Piso 12 unidad 1202
Montevideo Uruguay
Tel: +59 82 408 0813
Email: alc@industriall-union.org

